

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me NICOLAS ROY et
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 7

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
avocat pour Brookfield renewable trading and
marketing LP (BRTM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat des Stratégies énergétiques et d
el'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	5
PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ	11
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	17
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	27
RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE	98

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce douzième (12e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du douze (12)
8 décembre deux mille dix-neuf (2019), dossier R-
9 4096-2019. Demande de modification des tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, rebonjour. J'avais l'AHQ-ARQ pour commencer
14 dans l'ordre alphabétique, mais je ne sais pas s'il
15 y avait des préférences pour les autres. Alors,
16 Maître Dubé, je vois que vous vous portez
17 volontaire pour BRTM.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. Bonjour.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bonjour.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Peut-être avant de débiter, un petit sujet
24 d'intendance et ça pourrait peut-être permettre...
25 Ce que je me proposais, c'est de vous donner la...

1 Tout d'abord, bonjour à tout le monde. Yves
2 Fréchette pour Hydro-Québec TransÉnergie, très
3 heureux. Je vous donne mes salutations et celles de
4 l'équipe qui m'accompagne, bien sûr, pour ce
5 dernier... dernière journée, souhaitons-le, là,
6 pour compléter cette audience de cette année.

7 Alors, ce que je vais peut-être vous
8 offrir, je ne veux pas encore interférer avec mes
9 collègues, mais je pouvais vous offrir verbalement
10 notre position à l'égard de la proposition qui a
11 été faite par AHQ-ARQ. Alors, monsieur Raymond et
12 son procureur sont à l'arrière. Alors, ils pourront
13 entendre directement ce qu'Hydro-Québec a à dire à
14 cet égard-là, donc ils pourront plaider directement
15 sur... Bien, c'est dans la suite de ce qu'on
16 discutait hier et dans la suite de l'engagement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Je vais vous faire attendre un peu, Maître
19 Dubé, on va procéder avec maître Fréchette.

20 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

21 Ça va être très court, Maître Dubé.

22 Alors, tout d'abord, c'est évidemment...
23 Tout d'abord, je vous remercie de pouvoir mettre ça
24 derrière nous si c'est possible. Alors, en ce qui
25 concerne la proposition qui vous a été faite par

1 l'AHQ-ARQ, que l'on retrouve, peut-être, Madame
2 Lebuis, peut-être présenter la présentation à
3 l'écran. Je n'ai pas les cotes là, mais c'était la
4 présentation de monsieur Raymond qui a été faite,
5 vous rendre aux pages 11 et suivantes. On me dit
6 que c'est AHQ-0023. Alors, je pense, Madame Lebuis,
7 vous le voyez. Alors, peut-être le temps qu'on s'y
8 rende. À la page 11, s'il vous plaît.

9 Alors, à la page 11, c'est la proposition
10 qui vous est faite. Alors, le premier, la première
11 chose qu'on souhaite, et c'est un peu dans la
12 foulée de ce que je vous exprimais hier, si tout
13 d'abord la Régie était tentée par une telle
14 approche, on vous soumet à ce stade-ci que ce
15 serait une erreur.

16 Tout d'abord, un, l'équation, elle peut
17 apparaître simple, mais c'est ses intrants qui eux
18 seront complexes à déterminer. Et c'est là où tout
19 le travail est à faire.

20 Le risque, le risque que l'on voit à se
21 lancer immédiatement avec ces données-là qui ne
22 sont pas complètes, c'est qu'on se ramasse encore
23 une fois dans la même situation qu'avec l'IFD-
24 Impact où on a des itérations qui sont requises en
25 cours de route puis il y a de nombreux... puis que

1 l'indicateur se révèle incomplet. Et ça, pour nous,
2 c'est très clair qu'on n'est pas favorable à
3 cette... à développer une méthode arbitraire sur
4 des hypothèses à ce stade-ci. Ça, c'est notre
5 premier élément.

6 Si on va à la page suivante, Madame Lebuis,
7 quand on regarde tout d'abord les deux, les deux...
8 les colonnes B et les colonnes C, le grand travail
9 qui reste à faire, puis c'est un peu ce qui est
10 mentionné dans le bas, c'est de tout déterminer les
11 durées et le nombre d'équipements. C'est le gros du
12 travail. C'est ça qui va prendre énormément de
13 temps. C'est ça qui est fondamental.

14 Quand on prend l'IF par exemple, dans notre
15 cas, les IF ne recourent pas seulement les
16 équipements majeurs, il va recouper une série
17 d'équipements qui vont aller dans des... que ce
18 soit d'autres équipements que les équipements
19 majeurs et qui représentent plus que cinquante pour
20 cent (50 %) de l'ensemble des équipements qui sont
21 couverts par le IF.

22 Alors, c'est là tout le travail qui reste à
23 faire. C'est donc de déterminer l'échantillon et
24 c'est ça qui va prendre énormément de temps.
25 Évidemment, toujours liés aux colonnes B et aux

1 colonnes C.

2 Si vous allez à la page suivante, et c'est
3 un peu ce que je vous mentionnais, si vous allez
4 dans les colonnes « Taux d'IF HQT », « Taux d'IF
5 Hydro One » on ne peut pas comparer parce que ces
6 deux taux-là, ces deux données-là ne reposent pas
7 sur les mêmes équipements.

8 Alors, encore une fois, l'IF HQ contient de
9 très très nombreux sous-équipements en télécom, des
10 relais d'automatisme, et caetera, et caetera, qui
11 représentent plus de cinquante pour cent (50 %) de
12 l'échantillon.

13 (9 h 05)

14 Alors, de présenter ça, ça peut nous... ça
15 peut apparaître séduisant, mais à ce stade-ci, le
16 travail reste à faire et c'est tout le travail
17 qu'on aura à faire, et ça va être un véritable défi
18 d'être capable de faire ça. Comme on vous a dit,
19 l'IF, avec toutes les difficultés ou les lacunes
20 qu'on peut... qu'on souhaite... qu'on a identifiées
21 à l'égard de l'indicateur, il a quand même pris
22 quatre ans à être élaboré, comme monsieur Chagnon
23 l'a mentionné. Alors, ça va être tout un défi pour
24 nous pour les deux prochaines années d'être capable
25 de vous arriver avec un taux de disponibilité,

1 indisponibilité qui soit cohérent.

2 Et le gros du travail, ce n'est pas le
3 calcul, c'est tout ces intrants, déterminer les
4 familles d'équipements, placer dans... et
5 déterminer avec tout ça un échantillon qui va être
6 représentatif et ensuite de ça de travailler en
7 collaboration avec d'autres partenaires comme l'ACÉ
8 et autres, là, à l'intérieur d'une période de deux
9 ans, je vous dis, c'est un défi colossal d'être
10 capable de faire ça. Alors, de penser
11 qu'aujourd'hui, je vous sou mets ça avec beaucoup de
12 respect, beaucoup d'égard pour les démonstrations
13 qui ont été faites, Hydro-Québec, on n'adhère pas à
14 ça, on ne peut pas travailler avec des hypothèses
15 qui vont encore une fois nous amener dans les mêmes
16 voies que ce que l'IFD impact nous a donné comme
17 résultat.

18 Maintenant, dans la suite de l'engagement
19 que vous aviez demandé, toujours à l'AHQ-ARQ,
20 c'était la détermination des seuils. Alors, pour
21 nous, dans cet engagement-là, le premier message
22 qu'on souhaite vous offrir, c'est que la
23 proposition ne nous apparaît pas cohérente avec ce
24 que la Régie a décidé dans le passé. Le seuil 1,
25 qui vous est présenté dans l'engagement, est le

1 pire résultat. Arrondi, ce positionnement équivaut
2 aussi au coefficient de quatre-vingts pour cent
3 (80 %) de Gazifère. Et le seuil 2 est à mi-chemin
4 entre la cible moyenne, entre la cible et le pire.
5 Donc, ce positionnement équivaut au coefficient de
6 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de Gazifère.

7 Dans sa décision à notre égard, la Régie,
8 on ne sait pas si c'est Gazifère ou autrement,
9 cette proposition-là. On ne connaît pas l'arrière
10 des cibles ou des calculs que la Régie a pris. Mais
11 ce n'est certainement pas en complète... En tout
12 cas, ça ne nous semble pas cohérent ce qui vous est
13 proposé dans l'engagement 1 avec ce que la Régie a
14 décidé.

15 Alors, on n'est évidemment, comme
16 transporteur, pas à l'aise avec l'indicateur et les
17 seuils, que l'indicateur qui est préconisé à ce
18 stade-ci n'est pas mature, il n'est pas intégré à
19 nos processus d'affaires. Et évidemment on est tout
20 à fait mal à l'aise d'appliquer ça. Il me semble
21 que, je n'avais pas eu la chance de passer les
22 notes, mais on parlait de l'année deux mille dix-
23 neuf (2019) et les suivantes. À ce stade-ci, on
24 n'est vraiment pas à l'aise d'appliquer cette
25 méthodologie, cette façon de voir les choses-là,

1 cet indicateur. Ça nous apparaît, avec égard,
2 déraisonnable dans les circonstances.

3 Et je vous réitère encore une fois qu'on a
4 été très à l'écoute de la Régie, on a toujours été
5 en écho à vos préoccupations, on vous a fait une
6 première proposition à l'origine qui nous a... si
7 on a bien compris, la Régie était plus ou moins à
8 l'aise. On est revenu avec monsieur Chagnon, madame
9 Roby, le lundi matin, avec une autre proposition.
10 Alors, on vous soumet encore une fois que ce sont
11 celles qui sont à être privilégiées dans ce
12 dossier-ci.

13 Permettez-moi juste un instant si j'ai fait
14 le tour.

15 Merci. Ça va être tout. Je vous remercie,
16 Maître Dubé.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci beaucoup, Maître Fréchette. Bonjour, Maître
19 Dubé.

20 PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ :

21 Bonjour. Bonjour à tous. Nicolas Dubé pour BRTM.
22 Vous comprendrez que mes représentations vont être
23 très courtes ce matin considérant le report des
24 sujets sur les annexes 4 et 5 à une date
25 ultérieure. Néanmoins, on avait des sujets

1 résiduels dans notre demande d'intervention. Comme
2 vous le savez, BRTM est préoccupée par le taux de
3 pertes depuis les dernières années.

4 Ma cliente, par son représentant monsieur
5 Julien Wu, était ici cette semaine pour écouter
6 principalement la preuve du Transporteur sur le
7 taux de pertes. Elle a été à même de constater les
8 efforts importants et sérieux qui ont été faits par
9 le Transporteur dans les dernières années pour
10 revalider les calculs du taux de pertes et proposer
11 des méthodes de validation pour s'assurer que les
12 futurs taux de pertes soient le plus exact
13 possible.

14 On ne remet pas en doute le travail sérieux
15 du Transporteur et le travail sérieux fait par les
16 gens de l'IREQ à cet égard-là.

17 (9 h 10)

18 Ceci étant dit, comme vous l'avez dit,
19 Maître Duquette, le thème de l'audience cette
20 année, j'ai compris que c'est la confiance.
21 Monsieur Wu en avait parlé lors de l'audience
22 l'année dernière. Pour un client point à point du
23 Transporteur, l'important c'est d'être en mesure de
24 regagner la confiance du Transporteur dans les taux
25 de pertes. Les taux de pertes représentent des

1 dépenses très importantes pour un client du
2 Transporteur et d'autant plus pour un client comme
3 Brookfield, qui est un des transporteurs point à
4 point les plus importants après HQP.

5 Donc, comment regagner la confiance? On
6 était à même... ma cliente, comme je l'ai dit, elle
7 ne remet pas en doute le sérieux des travaux qui
8 ont été faits par le passé. Néanmoins, elle a
9 constaté durant l'audience qu'il n'y a pas eu de...
10 je vais utiliser le terme « benchmarking »
11 exhaustif pour évaluer l'ensemble des méthodes qui
12 sont utilisées chez les transporteurs un peu
13 partout dans le monde pour valider les taux de
14 pertes. Et sans remettre en doute le sérieux du
15 travail fait par l'IREQ, on a constaté que le
16 mandat qui a été donné à l'IREQ, je pourrais le
17 qualifier de mandat dirigé. Donc, l'IREQ a regardé
18 deux méthodes de validation qui ont été soumises
19 par le Transporteur.

20 Comment faire pour aller chercher, si je
21 peux me permettre l'expression, la coche supérieure
22 au niveau de la confiance? Bien on vous réitère
23 notre proposition de l'année dernière, d'avoir un
24 vérificateur externe indépendant, qui pourrait
25 vérifier les données et méthodes de validation du

1 Transporteur de manière périodique. Ceci, de l'avis
2 de Brookfield, permettrait d'aller chercher un
3 niveau de confiance supérieur et de boucler la
4 boucle.

5 L'année dernière, dans votre décision D-
6 2019-47, je l'ai relue hier, vous n'avez pas
7 totalement exclu cette avenue-là, vous avez dit,
8 qui était prématurée à ce stade-ci. Donc, on se
9 permet aujourd'hui, sur la base de la preuve qui a
10 été présentée, de vous réitérer notre demande à cet
11 égard-là.

12 Maintenant, un petit mot sur l'indicateur
13 indisponibilité et interruption aux
14 interconnexions. Simplement pour vous dire que par
15 rapport au calendrier de travail qui était proposé
16 par le Transporteur, on y adhère, on n'a pas
17 d'objection, on a pris bonne note que le
18 Transporteur prévoit respecter l'échéancier puis
19 qu'il va rentrer en contact avec les clients point
20 à point à l'intérieur des dates prévues à
21 l'échéancier pour développer cet indicateur-là en
22 collaboration avec les clients du Transporteur.

23 Comme vous l'aviez mentionné dans votre
24 décision l'année dernière, il n'y a pas
25 d'indicateur de disponibilité aux interconnexions,

1 donc dans une seconde génération du MRI, j'annonce
2 nos couleurs, on va avoir l'intention de demander
3 que cet indicateur-là fasse partie du MTÉR. Donc,
4 ça conclut mes courtes représentations aujourd'hui.
5 Je vous remercie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste une petite question, qui s'était posée
8 également l'année passée, mais vous revenez avec
9 votre recommandation d'avoir un vérificateur
10 externe indépendant. Pour vous, un vérificateur
11 externe indépendant, il faut que ça fasse... faut-
12 il qu'il vienne d'une organisation reconnue, que ce
13 soit... je... j'essaie de voir laquelle, là. Ça se
14 trouve où? NPCC? NERC? Où trouve-t-on ce type de
15 vérificateur externe indépendant?

16 Me NICOLAS DUBÉ :

17 C'est une bonne question. Bien honnêtement, ma
18 cliente n'est pas ici avec moi aujourd'hui. Je n'ai
19 pas la réponse. Ça pourrait faire l'objet d'une...
20 si la Régie souhaite aller dans cette direction-là,
21 elle pourrait demander au Transporteur de plancher
22 sur cette avenue-là et de faire des propositions.
23 Le principe qui avait soumis l'année dernière
24 c'était plus au niveau de principe, donc d'avoir un
25 vérificateur externe indépendant, qui serait en

1 mesure de vérifier les données et les méthodes de
2 validation. Ça avait été soulevé par l'AHQ-ARQ
3 également, qu'il n'y avait pas de vérification
4 externe par rapport aux travaux qui sont effectués
5 par le Transporteur et l'IREQ.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Alors... mais je comprends de votre point
8 qu'avoir un vérificateur externe ça pourrait être
9 agréable, mais il n'y a pas une urgence à ce que ce
10 soit fait, il pourrait y avoir des étapes
11 préalables où on pourrait...

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Tout à fait, on est...

14 (9 h 15)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Le Transporteur pourrait soumettre, le cas échéant,
17 des propositions qui seraient commentées par votre
18 cliente et les autres, évidemment?

19 Me NICOLAS DUBÉ :

20 Tout à fait. Pour Brookfield, on est dans un mode
21 prospectif. Donc, comment améliorer le système pour
22 l'avenir et aller chercher les éléments qui
23 feraient en sorte d'amener une confiance plus
24 grande et totale auprès des clients point à point.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 D'accord. Je vous remercie beaucoup.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci beaucoup.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Bonne journée.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous aussi. Bonjour Maître Turmel.

11 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

12 Bonjour, Madame la Greffière... Bonjour Madame la

13 Greffière, bonjour Madame la Présidente et aux

14 membres du banc. Mon argumentation sera

15 effectivement très brève, aussi, pour ma part. Dans

16 ce dossier, la FCEI avait... un instant, trois...

17 s'était limitée à être assez, je dirais, restreinte

18 quant à ses recommandations. Je les rappelle.

19 La première, c'est d'appliquer un

20 ajustement à la baisse de cinquante-quatre millions

21 (54 M\$) sur le revenu requis pour tenir compte de

22 la tendance à la surestimation de la base de

23 tarification. Je vais y revenir.

24 La deuxième recommandation, c'était de

25 poursuivre le développement de l'indicateur à

1 l'Impact IFD. Et la troisième est dans
2 l'argumentation, c'était de maintenir l'indicateur
3 Impact IFD pour les fins de l'application du
4 mécanisme de traitement des écarts en redéfinissant
5 la cible et les seuils à chaque rapport annuel, sur
6 la base de l'état des données, à ce moment.

7 Alors, revenons donc brièvement sur le
8 premier point, la surestimation de la base de
9 tarification. Dans le dossier, HQT demande à la
10 Régie d'approuver un revenu requis de trois
11 milliards quatre cent quatre-vingt-huit millions
12 (3,488 M\$) pour l'année tarifaire deux mille
13 (2000).

14 C'est une hausse de soixante-treize
15 millions (73 M\$) par rapport au revenu requis,
16 approuvé, pour l'année témoin deux mille dix-neuf
17 (2019). Donc, on parle bien d'une hausse générale
18 des tarifs de zéro virgule neuf pour cent (0,9 %).

19 On l'a dit, on le répète et même HQT l'a
20 redit, hier, HQT, par la nature de ses activités,
21 ce sont des activités très intenses en capital, et
22 elle doit garder quand même un regard constant sur
23 les coûts liés à la base de tarification. Son coût
24 de capital, amortissements, taxes sur le capital
25 parce que ça représente une part importante du

1 revenu requis. La précision de la prévision de la
2 base de tarification, on en parle à chaque année,
3 mais pour la FCEI, ça revêt une grande importance
4 parce que ça joue un impact majeur dans la fixation
5 des tarifs.

6 Bien sûr, des écarts sont inévitablement
7 constatés, mais il est légitime de s'attendre à ce
8 que ceux-ci tendent, en moyenne, vers zéro (0 %).
9 C'est ce qu'on disait dans notre preuve.

10 Alors, qu'est-ce que la preuve dit, cette
11 année? Un peu à l'image de l'an passé, elle révèle
12 qu'HQT surestime, depuis plusieurs années,
13 significativement et de manière quasi ininterrompu,
14 le niveau de sa base de tarification.

15 Dès deux mille quinze (2015), pour répondre
16 à ce problème que la Régie a elle-même constatée,
17 dès deux mille quinze (2015), la Régie avait
18 demandé à HQT que des mesures soient mises en
19 place. Ce qui a poussé HQT a intégré un facteur de
20 glissement, on en a parlé là, un facteur de
21 glissement à ses prévisions.

22 Mais contre toute attente, malgré ce
23 facteur de glissement, les données des dernières
24 années montrent plutôt, non seulement la tendance à
25 surestimer la base ne s'est pas estompée, mais elle

1 semble plutôt s'amplifier.

2 Donc, à l'audience... Et ça, je ne pense
3 pas que... je pense que ce n'est pas nié là, c'est
4 un fait. Et notre témoin, monsieur Gosselin, a
5 témoigné à cet effet-là à l'audience. Je vous
6 réfère aux notes sténographiques du neuf (9)
7 décembre deux mille dix-neuf (2019), pages 187 et
8 188. Je n'irai pas vous lire ni répéter ce qu'il
9 avait dit. Mais malgré, donc, les mesures qui ont
10 été apportées, des surestimations importantes sont
11 encore présentes à la base de tarification et loin
12 d'être en régression, depuis deux mille seize
13 (2016), elles augmentent.

14 Alors, la preuve révèle qu'elles atteignent
15 un sommet de quatre cent trente et un millions
16 (431 M\$) en deux mille dix-huit (2018), pour une
17 moyenne de trois cent vingt-quatre millions
18 (324 M\$) pour les cinq dernières années.

19 Alors, on leur a dit, cette surestimation a
20 des impacts directs sur le revenu requis et a
21 contribué, de manière importante, aux excédents de
22 rendement observés au cours des dernières années.

23 Notre témoin, donc, à l'audience, a rappelé
24 que c'est bien, HQT fait du travail mais ce n'est
25 pas assez pour rassurer... et là, je le cite :

1 Pour nous rassurer[...]

2 La FCEI...

3 [...] par rapport à la fiabilité des
4 prévisions, ni en ce qui a trait au
5 niveau du seuil de départ ni en ce qui
6 a trait à la base de tarification
7 moyenne qui va résulter en deux mille
8 vingt (2020).

9 (9 h 20)

10 Alors, c'est pour cette raison que l'on maintient
11 notre recommandation parce que bon, la FCEI estime
12 que la meilleure prévision de la surestimation de
13 la base de tarification et de son impact sur le
14 revenu requis, avant la prise en compte de facteurs
15 de glissement et l'écart historique des cinq
16 dernières années, trois cent vingt-quatre millions
17 (324 M\$) et la moyenne c'est soixante-huit millions
18 (68 M\$) respectivement.

19 Donc, pour deux mille dix-neuf (2019), le
20 facteur de glissement induit une baisse du revenu
21 requis de treize point sept millions (13,7 M\$),
22 lequel devrait être retranché de l'écart historique
23 de soixante-huit millions (68 M\$), ce qui nous fait
24 arriver à un ajustement à la baisse de cinquante-
25 quatre millions (54 M\$) au revenu requis de l'année

1 témoin deux mille vingt (2020) pour tenir compte
2 des différents effets, rendement, amortissement et
3 taxes de la surévaluation systématique de la base
4 de tarification. Bref, notre recommandation
5 première demeure.

6 Maintenant, parlons de l'indicateur IF de
7 deuxième génération. La Régie a ordonné en deux
8 mille dix-neuf (2019), dans le dernier dossier
9 tarifaire, à HQT, de développer cette cote, une
10 cote d'Impact IFD, basée sur au moins les quatre
11 critères suivants : Durée réelle des
12 indisponibilités. C'est-à-dire en retirant les
13 temps d'attente d'intervention en l'absence d'un
14 besoin immédiat. Première contingence, clients hors
15 interrompus, le fameux CHI et perte de transit.

16 Dans sa preuve, HQT estime aujourd'hui que
17 les critères qui ont été retenus l'an dernier font
18 en sorte que c'est un indicateur, et je cite, qui
19 est non inutilisable aux fins de mesure de la
20 performance du réseau et d'établissement de
21 stratégies et c'est pour ça qu'HQT ne réalisera pas
22 de suivis en continue de cet indicateur. C'est ce
23 qu'on nous disait dans la preuve.

24 À l'audience, notre témoin, monsieur
25 Gosselin, a rappelé bien sûr qu'un des éléments de

1 l'argumentaire du Transporteur c'était de dire que
2 la base... Et on l'a entendu aussi à l'audience.
3 C'est de dire que la base de données n'était pas
4 mature. La maturité des données on en a parlé. Et
5 qu'il y avait donc de l'instabilité, même les
6 données historiques sont appelées à changer.

7 Et nous aussi, ça nous apparaît je pense
8 une préoccupation légitime. « Nous aussi » étant la
9 FCEI. En termes de pouvoir comparer les résultats
10 avec les cibles, puis les seuils qu'on s'était
11 fixés. Alors, la proposition de la FCEI que l'on
12 proposait c'est de dire qu'au lieu de fixer les
13 cibles en niveaux absolus, c'était de les fixer en
14 niveau relatif.

15 Ce à quoi HQT a répondu qu'il n'était pas
16 possible de faire ça, parce que en mettant à jour
17 les données historiques, on allait changer les
18 moyennes, puis on allait changer la variabilité des
19 données aussi. Là, on peut discuter sur ces
20 aspects. Et dans, je pense, est-ce que c'est la
21 réponse à l'engagement numéro 7, on a vu aussi que
22 la fameuse année deux mille treize (2013), la
23 réponse indique qu'il s'agissait bien d'une erreur
24 d'une année atypique et manifestement d'un, et là
25 je n'ai pas la citation exacte de la réponse à

1 l'engagement 7, mais c'est que c'était vraiment une
2 aberration statistique où donc les données étaient
3 peu fiables à cet égard.

4 La Régie avait demandé à HQT donc
5 d'utiliser les durées réelles, de telle sorte que
6 seule la durée de son indisponibilité dû à la
7 complexité à résoudre les défaillances sont
8 reflétées. Face à l'incapacité de répondre du
9 Transporteur, la FCEI donc réitère ses
10 préoccupations quant à ce critère. La preuve révèle
11 que ses préoccupations sont renforcées par les
12 statistiques sur la distribution des durées des IFD
13 qui montrent que certaines indisponibilités peuvent
14 durer plusieurs années.

15 Donc, à l'audience, monsieur Gosselin,
16 notes sténographiques du 9 décembre, pages 192,
17 193, ce qu'il nous disait et simplement sur un
18 point, le problème il vient réellement d'une
19 aberration dans les données. Il ne vient pas du
20 fait que de mettre à jour les données historiques
21 et que ce soit susceptible de déstabiliser à ce
22 point l'indicateur. Donc, conclusion. Somme toute,
23 la variable de la durée est inutilisable. C'est ce
24 que l'on retient de cette audience, de la preuve
25 tout azimut sur ce point.

1 Pour ce qui est de l'indicateur Impact IFD,
2 à sept critères pour la liaison au mécanisme au
3 détriment des écarts, la FCEI constate, comme HQT,
4 qu'à la suite d'améliorations apportées par le
5 Transporteur, les valeurs historiques de six des
6 sept critères composant cet indicateur ont variés
7 depuis le dossier deux mille dix-neuf (2019). Il
8 devient par conséquent difficile, voire impossible
9 de comparer le résultat annuel avec les seuils
10 établis.

11 Tout comme HQT, la FCEI juge souhaitable
12 quoique non indispensable, on l'avait dit dans
13 notre preuve et on le maintient, qu'un indicateur
14 de performance du réseau soit maintenant dans le
15 mécanisme de traitement des écarts. Cependant,
16 contrairement à HQT, la FCEI estime que les
17 obstacles identifiés par HQT ne sont pas
18 insurmontables. Et nous recommandons donc de
19 maintenir l'impact, l'indicateur IFD en définissant
20 les seuils en matière conceptuelle plutôt que
21 numérique.

22 (9 h 25)

23 Enfin quant au taux d'indisponibilités, si
24 on croit que l'impact IFD va modifier le
25 comportement de manière non souhaitable, alors il

1 nous apparaît clair que le taux d'indisponibilités
2 le sera aussi. Le taux d'indisponibilités n'est pas
3 nécessairement un mauvais indicateur, mais pas
4 nécessairement pour faire le lien avec le mécanisme
5 du traitement des écarts parce qu'il va induire des
6 comportements sous optimaux. Cette approche nous
7 apparaît plus simple d'application et permet de
8 maintenir l'axe disponibilité du réseau de la
9 liaison entre les indicateurs et le mécanisme du
10 traitement des écarts.

11 Alors donc, ça conclut, Madame la
12 Présidente, les trois points que l'on avait à
13 rappeler ce matin. Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 La formation n'aura pas de questions.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup, Maître Turmel. Bonjour, Maître
20 Cadrin.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Bonjour. Serait-il possible d'avoir une pause d'une
23 dizaine de minutes pour pouvoir répondre
24 immédiatement...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Absolument.

3 Me STEVE CADRIN :

4 ... aux commentaires?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors on va revenir à moins vingt, ça vous va?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui. Absolument. J'apprécie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors à dix heures moins vingt (9 h 40). Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Maître Cadrin.

16 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

17 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Et merci pour

18 le temps additionnel. Pour simplement vous

19 présenter quelques commentaires que je n'avais pas

20 déjà intégrés à la présentation, qui a été

21 transmise par SDÉ ce matin, qui a été déposée au

22 SDÉ ce matin et transmise par courriel également à

23 tous.

24 Donc, je vais immédiatement aller à la page

25 « introduction ». Fidèle à notre habitude, nous

1 repreions l'ensemble des conclusions modifiées et
2 non modifiées de notre mémoire. Quand elles sont
3 modifiées, elles sont surlignées... soulignées,
4 pardon. Donc, je ne les lirai pas. Alors, vous avez
5 gagné ici quatre pages de lecture instantanément.
6 Mais quand même nous allons revenir sur certaines.
7 Mais avant de débiter, mon confrère a fait, à
8 plusieurs reprises en fait s'est arrêté dans le
9 cadre de sa plaidoirie pour expliquer le travail
10 qui a été fait par les gens de chez Hydro-Québec
11 TransÉnergie, le travail qui, effectivement, un
12 travail important puis qui est un travail sans
13 relâche. Et puis il a parlé de la qualité également
14 du travail des gens.

15 C'est certain que quand on vient en
16 audience ici, on va évidemment mettre le focus sur
17 les éléments qu'on considère problématiques dans un
18 dossier ou les éléments qu'on va relever. Ça peut
19 sembler très négatifs quand on va se présenter
20 devant vous, parce que le rôle de l'intervenant
21 n'est pas d'avaliser l'ensemble de la preuve pour
22 tous les éléments puis vous donner les explications
23 pourquoi c'est bon quand c'est bien fait, mais
24 c'est évidemment de focuser sur les éléments
25 critiques, les éléments qu'on considère

1 problématiques.

2 Il n'y a pas de jugement qui est porté sur
3 les personnes. J'ai trouvé très personnalisé la
4 façon de présenter ça de la part de maître
5 Fréchette. Et je ne voudrais pas que ce soit pris
6 comme personnalisé cette discussion-là. Ce ne sont
7 pas monsieur Delourme ou madame ou monsieur un tel,
8 ou monsieur Verret. C'est Hydro-Québec
9 TransÉnergie. C'est la preuve qui vous est
10 présentée. La critique, ce n'est pas les gens. La
11 critique, c'est la preuve qui est présentée. Je
12 pense que c'est important de le mentionner. Et je
13 ne veux pas que ça devienne, cette discussion-là,
14 dire, bien... On comprend que le travail est
15 colossal. Et même dans le cadre de MRI allégé, il
16 reste colossal.

17 Je commence en le mentionnant comme ça.
18 C'est important pour moi de le mentionner parce
19 que, évidemment, on a plusieurs éléments critiques.
20 On fait souvent à la blague, ah, même l'AHQ-ARQ est
21 d'accord, mon Dieu, on a passé la barre très
22 difficile de l'AHQ-ARQ. Bon. C'est correct. Ça fait
23 partie des commentaires. Puis la plaidoirie, c'est
24 correct, on peut se permettre ce genre de chose-là.
25 Puis je le prends avec le grain de sel puis la

1 pincette qui va avec. Puis je comprends que mon
2 confrère fait de même. Moi aussi je vais faire des
3 commentaires de cette nature-là.

4 Par contre, au final, il y a quelqu'un qui
5 a un fardeau de preuve ici, on va faire un petit
6 peu de droit, c'est HQT. Sans personnaliser rien,
7 on doit vous faire un exercice qu'on a appelé de
8 transparence et de confiance. Mais, je veux dire,
9 je comprends que c'est des mots clés, on va y
10 revenir. Mais ce n'est pas... Oui, c'est un voeu
11 pieux, c'est certain, mais c'est nécessaire. C'est
12 l'obligation réglementaire.

13 (9 h 47)

14 On doit fournir l'information qui est
15 nécessaire pour que vous puissiez rendre votre
16 décision. Et quand on fait des validations, des
17 démonstrations, on doit vous mettre, vous, dans une
18 zone de confiance. Autrement dit, on doit relever
19 notre fardeau de preuve. On utilise des mots, je
20 dirais, usuels, mais en droit c'est simplement un
21 fardeau de preuve. Alors oui, il faut fournir toute
22 l'information, ça va, puis on la fournit dans une
23 certaine mesure. Il y a des problématiques, on les
24 a identifiées, on va y revenir, mais au niveau de
25 la confiance, écoutez, il va falloir vous

1 convaincre. Et dans certains cas on ne le fera pas,
2 c'est ce qu'on prétend, au niveau du Transporteur.

3 Alors aussi, fidèle à mon habitude et pour
4 utiliser maintenant des termes qu'on utilise
5 régulièrement dans notre dossier, je vais vous
6 donner mon appréciation qualitative du dossier et
7 non pas quantitative. Alors je me retrouve avec
8 monsieur Delourme, là, ici, quand j'ai ces
9 discussions-là puis effectivement je ne suis pas
10 apte à vous critiquer chaque élément quantitatif.
11 Je perdrais beaucoup le temps de la Régie et je
12 mélangerais probablement les choses. Je vais vous
13 donner plus des impressions qualitatives et c'est
14 pour ça que j'ai pris la peine d'écrire un peu plus
15 de texte peut-être que je le fais parfois, dans le
16 cadre de l'argumentation que vous avez peut-être pu
17 lire ou pas encore peut-être, mais que vous pourrez
18 lire dans le confort de votre délibéré.

19 Alors il y a vingt-cinq virgule cinq (25,5)
20 recommandations que nous avons faites, parce qu'il
21 y en a une qui est subsidiaire, d'où son point cinq
22 (0,5). Je ne le commenterai pas chacune des
23 recommandations évidemment de AHQ-ARQ. D'ailleurs,
24 le Transporteur ne les a pas toutes commentées.
25 Dans certains cas, il a même approuvé certaines de

1 nos recommandations, mais c'étaient pas des
2 recommandations, c'étaient des constats, on était
3 d'accord et on l'a dit quand ça se présentait.
4 Remettons à César ce qui revient à César en temps
5 et lieu et c'est ce qu'on a fait dans les cas où on
6 le jugeait pertinent.

7 Alors il y a certains points que je ne
8 discuterai pas. Les éléments... recommandations 17
9 et 19 principalement, où je n'apporte pas de valeur
10 ajoutée à cet élément-là, mais aucun des éléments
11 que je mets de côté n'est retiré du mémoire et des
12 recommandations. Je vous rappelle tout simplement
13 que l'ensemble des recommandations sont maintenues
14 ou au mieux ou au pire, c'est selon, sont modifiées
15 en fonction de la preuve qu'on a entendue et des
16 réponses qu'on a eues, des engagements qui ont été
17 fournis également ou des questions qui ont été
18 demandées même par la Régie et des engagements
19 fournis par la Régie... que la Régie nous a demandé
20 de fournir.

21 Donc, je commence. La recommandation numéro
22 2 du mémoire :

23 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
24 demander au Transporteur de faire
25 état, dans la section Performance

1 comparative de ses prochains dossiers
2 tarifaires, de sa position par rapport
3 au balisage de l'ACÉ en ce qui a trait
4 aux indicateurs sur la fréquence des
5 accidents de travail.

6 La réponse nous a surpris, elle est dans
7 l'argumentation. J'ai fait la note de bas de page
8 spécifique parce que j'ai pris un grand bout de
9 texte. Madame la Greffière, je m'excuse, j'ai
10 oublié de vous dire que c'était à la page 6. Voilà.
11 Alors la citation est là :

12 des différences significatives en
13 fonction du contexte dans lequel
14 évoluent ces entreprises comme les
15 législations et les commissions
16 régissant les accidents de travail.

17 Alors évidemment, on ne peut pas se comparer avec
18 les entreprises qui sont dans l'ACÉ parce qu'on n'a
19 pas le même environnement législatif et de
20 commission. Je vous avoue que je ne la comprends
21 pas. Je vais être honnête, là, c'est ce que je
22 mentionne ici et je ne reprendrai pas ce qui est
23 écrit à l'écran. De deux choses l'une : ou c'est
24 pire ailleurs ou c'est mieux, mais peu importe, le
25 Transporteur, je pense que c'est au coeur de ses

1 priorités et je pense que monsieur Boucher l'a déjà
2 mentionné dans le passé, qu'il s'attaquait
3 effectivement à cette problématique-là des
4 accidents de travail de façon importante. Puis je
5 pense que ça doit être important. Et on n'aura
6 jamais d'objection à ce qu'on s'en occupe
7 correctement, nous, à l'AHQ-ARQ, de cet élément-là.

8 Mais de nous dire qu'on ne pourra pas se
9 comparer avec les voisins parce qu'ils n'ont pas
10 les mêmes législations ou ils n'ont pas les mêmes
11 commissions qui les surveille, des accidents de
12 travail, c'est des accidents de travail. Alors
13 qu'il y ait commission ou pas de commission, qu'il
14 y ait législation ou pas de législation, il y a des
15 éléments qu'on doit faire pour limiter les
16 accidents de travail. Ce sont des vraies choses
17 qu'on fait en temps réel. C'est pas simplement la
18 législation qui nous oblige à porter un équipement
19 X ou un équipement Y. On le fait parce qu'on ne
20 veut pas d'accident de travail. Et on peut aller
21 au-delà de la législation évidemment, mais on sera
22 pénalisé quand ce sera le cas puis on sera condamné
23 à certaines choses dans certains cas lorsqu'on ne
24 l'aura pas fait, parce que la législation l'oblige.
25 Mais si on nous dit que la culture de l'entreprise

1 c'est de considérer cet élément-là comme étant
2 important - et je pense que c'est ce qu'on nous dit
3 - à ce moment-là, quel est le mal à se comparer
4 puis à voir où est-ce qu'on se trouve par rapport
5 aux autres.

6 Je vais aller maintenant à la
7 recommandation en bas de page, la recommandation
8 4:

9 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
10 demander au Transporteur de fournir,
11 dans ses causes tarifaires futures,
12 les quatre figures du balisage de
13 First Quartile Consulting

14 Et j'ai noté que partout nous avons écrit
15 « quantile », alors le « n », je pense, est un
16 « r » partout. Alors je le mentionne omnibus, là, à
17 plusieurs endroits. C'est l'erreur et on s'en
18 excuse. Alors donc :

19 First Quartile Consulting qui se
20 rapportent aux investissements, comme
21 il l'a fait dans le passé.

22 (9 h52)

23 Alors nous avons compris - et d'ailleurs il y a eu
24 une discussion entourant ça - que vous aviez
25 ordonné la production des informations

1 relativement aux investissements. Et vous avez
2 mentionné qu'on devait déposer ces éléments-là. Et
3 justement, on devait justifier, dans certains cas,
4 pourquoi on ne dépose pas certains éléments. Et
5 vous pourriez en décider, et c'est ce qu'on voit à
6 la page suivante là, dans votre décision, en haut
7 de page 7 :

8 Le cas échéant, la Régie pourra
9 prononcer, dans sa décision sur le
10 fond, sur les allégements recherchés
11 par le Transporteur pour le prochain
12 dossier tarifaire.

13 Jusque là, ça peut toujours aller, bien que ces
14 élément-là, il n'y avait pas d'explication pourquoi
15 ce n'était pas là.

16 Lors de l'audience, on a posé des questions
17 sur ce point-là. Et si on sort, tout simplement, du
18 texte pur et simple de l'engagement en tant que
19 tel, et on voit l'ensemble de la discussion, on a
20 demandé de fournir les cas de figures. Et on a pris
21 l'engagement de les fournir.

22 On a aussi pris l'engagement de, peut-être,
23 donner des explications entourant le fait qu'on
24 n'ait pas décidé de les inclure, suite à
25 l'ordonnance de la Régie, c'est tout à fait

1 correct.

2 Par contre, la réponse à l'engagement c'est
3 simplement ça. On ne les fournit pas puis on ne les
4 fournira pas. Honnêtement, c'est la première fois
5 que je vois ça là. On prend l'engagement de fournir
6 des figures puis on ne les fournit pas.

7 On n'en a pas fait de plat. On n'est pas
8 venu en discuter, mais je pense et nous
9 soumettons... Encore une fois, c'est une question
10 d'exercice de balisage et on avait le point
11 précédent, l'accident de travail.

12 On a parlé de transparence. Je pense que
13 c'est des éléments qui sont pertinents d'avoir au
14 dossier, qui mettent le dossier plus transparent et
15 qui nous permettent d'avoir une meilleure
16 comparaison avec les tiers... mais des tiers, mais
17 des pairs également.

18 Alors, je n'en fais pas de plat d'avoir ou
19 pas l'engagement. Par contre, ce que je vous
20 suggère de faire, c'est d'ordonner la production de
21 ces quatre figures-là, maintenant, avant la prise
22 en délibéré et aussi dans la décision au fond,
23 mentionner que ces quatre figures-là devront être
24 là dans les prochains dossiers tarifaires, point.

25 Le tout respectueusement soumis, bien sûr.

1 Ensuite, nous avons les recommandations qui se sont
2 divisées, 6a) et 6b). Alors 6a) :

3 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
4 demander au Transporteur de calculer
5 et de fournir le plus tôt possible les
6 résultats annuels depuis deux mille
7 treize (2013) de l'indicateur Taux
8 d'indisponibilités forcées en
9 pourcentage défini dans la section 2.4
10 du mémoire amendé de l'AHQ-ARQ et dans
11 la présentation en audience.

12 J'ai ajouté là, pour les fins de la référence, dans
13 la recommandation en tant que telle. Alors, cette
14 petite modification-là.

15 L'AHQ-ARQ recommande aussi de fournir
16 dans chaque cause tarifaire le
17 balisage de cet indicateur avec les
18 membres de l'ACÉ.

19 Alors, on revient sur la thématique de balisage et
20 je reviens, moi, sur le mot « confiance » et,
21 évidemment, sur le mot, aussi, « transparence ». Je
22 pense que ce balisage avec l'ACÉ est nécessaire,
23 est utile. Il nous permet de nous situer, il nous
24 permet d'avoir confiance.

25 Le Transporteur n'oppose pas à cette

1 réglementation... Bien... en fait, n'oppose à cette
2 réglementation, que des arguments d'effort à
3 déployer ou encore de délai.

4 Je ne minimise pas, je comprends que c'est
5 une problématique et on l'a mentionné à plusieurs
6 reprises qu'on ne voulait pas faire certains
7 exercices parce que c'était trop fastidieux ou trop
8 d'effort à concentrer.

9 Et on a préféré, pour reprendre ce que
10 monsieur Delourme m'a dit, à un certain moment
11 donné, mais hors contexte, ici, là : « On a mis
12 l'énergie ailleurs, rendus à un certain point. »

13 Ceci étant dit, je pense que cet élément-là
14 de taux d'indisponibilités forcées ou
15 l'indisponibilité forcée, ou tout le thème mérite
16 qu'on s'y attarde avec toute l'énergie nécessaire
17 pour le régler une fois pour toute et en venir à
18 bout rapidement. Il y a quelques recommandations où
19 j'aurai ces commentaires-là.

20 On a eu la discussion sur les pertes, on y
21 reviendra dans quelques instants, mais c'est un
22 autre exemple de cas où on doit déployer toutes les
23 énergies, immédiatement.

24 Alors, face à de tels arguments, je vous
25 mentionne, il y a l'importance du sujet. On

1 recommande à la Régie d'ordonner au Transporteur de
2 donner le mandat à une firme externe. Ce n'est pas
3 dans la recommandation, je vous l'ajoute.

4 Si ce n'est pas faisable à l'interne ou si
5 c'est trop « time consuming » à l'interne,
6 excusez-moi l'anglicisme, qu'on le fasse à
7 l'externe. Et en plus, on aura des résultats que
8 les gens auront, à l'externe, l'obligation de
9 garantir, de valider et d'aller plus loin.

10 Alors, on aura cette confiance-là puis, en
11 plus, on pourra dire : Ça a été fait à l'externe,
12 de façon objective, à l'extérieur de l'entreprise,
13 tant mieux, mais on ne peut plus attendre, on ne
14 peut plus reporter à un prochain dossier cette
15 discussion.

16 D'autant plus que, dans ce cas-ci, c'est un
17 premier volet là, où on attrape le taux
18 d'indisponibilités forcées en pourcentage
19 seulement. Alors, ça répond déjà partiellement à la
20 question.

21 Alors, la réponse à « trop d'effort à
22 déployer », « les délais nécessaires », c'est aller
23 à l'externe et régler cette question-là très
24 importante. Par contre, on vous a déjà suggéré une
25 méthode, elle est aussi une méthode qui peut être

1 utilisée, et donc, qui peut être réalisée.

2 (9 h 57)

3 Et je ne crois pas... Et je vous soumettrai
4 ce que monsieur Raymond vous mentionnait que ça
5 soit si complexe à réaliser, cette méthode que
6 propose l'AHQ-ARQ, si on regarde comme il faut la
7 section 2.4 du mémoire et qui nous permet déjà
8 d'avoir une première photo différente de notre
9 bonne vieille photo de nombre d'IF qui ne nous
10 disait pas grand chose, disons-le, à l'époque.
11 Alors, par ailleurs, en quoi le balisage avec les
12 membres de l'ACÉ serait-il contre-productif ou non
13 pertinent? Je vous le mentionne en bas de page.

14 Alors, on veut retarder cet aspect-là au
15 prochain MRI. Écoutez, déjà ça prend un certain
16 temps y arriver et on pourra discuter évidemment de
17 la comparaison tout à l'heure, mais il serait très
18 important justement avant le prochain MRI, de
19 connaître notre balisage et de voir où est-ce qu'on
20 en est rendus avant même le prochain MRI et non pas
21 de reporter l'exercice à plus tard. Alors, nos
22 commentaires à la recommandation 2 demeurent.

23 La question du balisage avec l'ACÉ, lorsque
24 que c'est possible de le faire, sur des sujets
25 aussi pertinents et importants que celui-là.

1 Évidemment, il devrait être fait. Nous vous le
2 suggérons. Les résultats devraient être fournis à
3 la Régie d'emblée dans la preuve principale, sans
4 ordonnance, sans demande de renseignements ou sans
5 questions des intervenants.

6 L'AHQ-ARQ recommande, 6 B), à la Régie de
7 demander au Transporteur de développer et de
8 présenter d'ici le premier (1er) août deux mille
9 vingt (2020) un indicateur Taux d'indisponibilités
10 forcées cette fois-ci pondérées par une cote
11 d'impact à partir de l'indicateur
12 d'indisponibilités forcées en pourcentage qui était
13 le premier volet qu'on vous expliquait. Donc, une
14 autre étape subséquente de forage pour avoir une
15 meilleure image.

16 Alors, on vous suggère huit mois. Là, on
17 nous dit que c'est impossible. On vous suggère
18 quand même premier (1er) août deux mille vingt
19 (2020). C'est notre suggestion, notre
20 recommandation, puis on nous répond, prochain MRI
21 ou même en fait est-ce possible? Alors, donc,
22 écoutez, encore une fois, je pense que le délai est
23 relativement long et suffisant pour permettre
24 l'exercice. Si on décide d'y déployer les efforts
25 nécessaires, les équipes nécessaires et aller à

1 l'externe à la rigueur.

2 L'absence ou non d'un indicateur similaire
3 dans l'industrie. Les questions en contre-
4 interrogatoire c'est : Est-ce que vous avez vu ça
5 chez un Transporteur quelque part? D'abord,
6 nuançons, parce que dans l'argumentation de mon
7 confrère, on mentionne que ça n'existe pas dans
8 l'industrie. Ce n'est pas ça qui a été dit.
9 Monsieur Raymond dit : « Je ne me suis pas attardé
10 à vérifier s'il y avait des transporteurs qui le
11 faisaient oui ou non. Ce que je peux vous dire par
12 contre c'est qu'il y a beaucoup d'autres
13 entreprises qui le font. ». Il vous a parlé même
14 d'un producteur.

15 Alors, donc, c'était plus son focus. C'est
16 plus son « background » et c'est le même type
17 d'équipement. La connexité est grande. Alors, qu'on
18 nous dise que personne ne le fait, bien, écoutez,
19 plein d'autres entreprises le font et des
20 entreprises même, je vous dirais, du domaine
21 connexe. Évidemment, ce n'est pas du transport en
22 tant que tel. Alors, ce n'est pas en soi une
23 objection, avec respect, valable.

24 On vous a parlé de la cote d'impact, on
25 vous a parlé également de la cote de priorité,

1 parce qu'il y a des suggestions à comment regarder
2 cet élément-là pour arriver finalement avec le réel
3 impact d'une interruption forcée, chose qui est
4 demandée depuis un certain temps. Alors, on vous
5 dit, la cote d'impact, ce n'est pas la bonne façon,
6 ça ne donne pas le bon image, il ne faudrait pas
7 utiliser ça. Bon la cote de priorité ne serait
8 peut-être pas non plus une bonne façon de le faire.
9 Écoutez, on vous a développé un Impact-IFD, un
10 indicateur Impact-IFD. Pas nous. Eux. TransÉnergie.
11 Il ne fonctionne pas. Pour vous démontrer l'impact.

12 Alors, effectivement, ils pourront en
13 développer un autre ou ils pourront critiquer ou
14 modifier les éléments de code d'impact et code de
15 priorité qui sont des éléments qui permettent de
16 capter justement l'impact de l'indisponibilité d'un
17 équipement en cours de route. Il n'y a pas
18 d'objection à ce niveau-là.

19 On ne leur a pas dit aujourd'hui d'en avoir
20 une méthode. On leur demande d'en développer une
21 dans un délai plus restreint que celui qu'ils nous
22 proposent. Alors, il ne devrait pas y avoir, outre
23 la question du délai, de gros impacts à ce niveau-
24 là. Je pense qu'on l'avait déjà ordonné. Quand je
25 dis « on », pas moi, mais la personne qui est

1 exclue ici, mais c'est vous qui l'aviez ordonné que
2 ça soit fait.

3 Ça a été fait, mais ça n'a pas fonctionné
4 et on l'a finalement mis au rencart. Alors,
5 l'empressement à corriger devrait être là et le
6 premier (1er) août deux mille vingt (2020) nous
7 apparaît être réalisable dans la mesure où un des
8 points?? était fort nécessaire bien sûr.

9 Recommandation 7 maintenant.

10 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
11 demander au Transporteur de proposer
12 une méthode pour déterminer, dans
13 l'historique des durées des
14 indisponibilités forcées, les périodes
15 d'attente d'intervention en absence
16 d'un besoin immédiat.

17 Et j'insiste, les périodes d'attente d'intervention
18 en absence d'un besoin immédiat.

19 Quelqu'un quelque part prend la décision de
20 ne pas réparer un équipement, parce qu'on n'en a
21 pas besoin. Est-ce que sa durée est pertinente
22 maintenant à cette interruption-là? La réponse
23 c'est non. Même si cet équipement-là est tombé en
24 défaillance au départ. Il faut nécessairement que
25 ça apparaisse quelque part. Il faut nécessairement

1 que ce soit documenté et si ce ne l'était pas,
2 bien, il faudrait que ça le soit dans le futur ça
3 c'est certain. Il faudrait qu'il y ait une
4 ordonnance à ce niveau-là, ne serait-ce.

5 (10 h 02)

6 Mais on est convaincu que ça l'est déjà.
7 Évidemment, l'équipement va revenir un jour sur la
8 piste d'atterrissage ou la piste de décollage pour
9 pouvoir se faire réparer parce qu'il va devenir
10 nécessaire de le réparer.

11 Alors, on a suggéré des choses ici. En
12 fait, je reprends le texte, c'est assez surprenant
13 que les systèmes du Transporteur ne permettent pas
14 d'identifier les périodes d'attente d'intervention
15 dans le cadre des indisponibilités forcées, alors
16 que c'est une décision qui est prise de ne pas
17 réparer un équipement volontaire là. Alors, c'est
18 une décision qui est réfléchie.

19 On nous a expliqué un peu comment on
20 fonctionnait. On nous a expliqué que c'était quand
21 même quelque chose qui n'était pas pris à la
22 légère, bien évidemment. Alors, on a l'impression
23 que l'information disparaît par la suite. Et j'ai
24 mis entre guillemets ici, avec égard, le mot
25 « disparaît ». Alors, il faut retracer cette

1 décision-là. Il faut valider cet élément-là et il
2 faut retirer cette période d'attente là pour
3 pouvoir mieux capter nos indisponibilités forcées
4 et leurs impacts, en durée dans ce cas-ci.

5 La Transporteur prétend qu'il a de plus en
6 plus de difficulté à réaliser ses travaux,
7 maintenance préventive, adaptée ou corrective, mais
8 n'est pas en mesure d'identifier clairement les
9 reports ou les périodes d'attente qui résultent
10 plutôt de décisions de priorisation selon
11 l'importance ou le besoin de l'équipement visé,
12 dans l'immédiat, j'ajouterais.

13 Nous sommes encore dans un cas où les
14 systèmes dictent ce que l'on peut faire. Et on va
15 avoir une petite discussion sur la question, les
16 systèmes informatiques, alors que ces systèmes
17 devraient plutôt être au service de l'entreprise.

18 Ici, le Transporteur se rabat derrière
19 cette excuse de système pour ne rien faire, même si
20 l'exercice est pertinent, on est tous d'accord que
21 cette période-là n'est pas pertinente pour les fins
22 d'évaluer la problématique d'un équipement, et
23 permettrait d'apprécier la crédibilité de la preuve
24 quant aux difficultés de la preuve quant aux
25 difficultés de réaliser aussi la maintenance là,

1 sans oublier la création d'un indicateur fiable et
2 pertinent d'indisponibilités forcées.

3 Alors, si les périodes sont très longues
4 systématiquement puis c'est pas simplement parce
5 qu'on n'en a pas besoin, mais il y a d'autres
6 raison. Il faudrait pouvoir le documenter. C'est ce
7 genre de preuve-là qui va vous démontrer qu'il y a
8 une problématique à réaliser la maintenance
9 adaptée, corrective et autres, ce qu'on nous
10 mentionne de façon qualitative régulièrement, mais
11 très peu démonstrative ou très peu quantitative par
12 la suite.

13 Alors, toujours est-il que la proposition
14 de l'AHQ-ARQ, je suis en haut de la page 9 - merci,
15 vous étiez en avance sur moi - est loin d'être
16 arbitraire en ce qu'elle, au contraire, propose
17 d'utiliser des règles logiques et non-contredites
18 pour discriminer les délais. Et le mot
19 « discriminer » ici, c'est d'éliminer les délais
20 qui ne devraient pas être là, donc... Et déjà, de
21 faire une première, permettez-moi l'expression, une
22 première passe de nettoyage dans ces éléments-là.

23 Et là on refuse, on dit « Ah! Non. Il
24 faudrait être exhaustif, il ne faudrait pas manquer
25 notre coûte. Il faudrait être parfait. Il ne

1 faudrait pas... » Bien, écoutez, il faudrait
2 minimalement enlever ceux qu'on voit facilement. Et
3 ça devrait être la très larges majorité qui
4 seraient très facile à identifier. Ce qu'on a
5 reporté pendant huit mois ou cinq ans, ça devrait
6 être assez vite vu... et ça devrait être assez bien
7 documenté quand même, si on fait l'exercice de
8 valider pourquoi la période est si longue.

9 Alors, il doit y avoir des périodes
10 généralement nécessaires pour réparer certains
11 types d'équipement. Ce qui dépasse ça doit nous
12 amener à sourciller ou à nous poser la question.
13 Alors, déjà au départ, réparer un transformateur
14 doit prendre X temps, règle générale. Et quand on
15 dépasse de la règle générale, bien on peut se poser
16 la question, pourquoi ça a pris tant de temps.
17 Surtout quand on parle de moi plutôt que de
18 quelques jours quand c'est nécessaire, normalement.

19 Alors, étant donné le manque
20 d'empressement, je suis à la recommandation 8 du
21 Transporteur à développer l'indicateur Impact-IFD
22 et son incapacité à le faire correctement.

23 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne
24 pas accéder à la demande du
25 transporteur et de lui accorder

1 pendant le terme du courant du MRI, un
2 résultat de zéro pour les douze
3 virgule cinq (12,5) points reliés à
4 cet indicateur.

5 C'est la proposition principale. J'ai
6 écoutez tout à l'heure maître Fréchette. C'est
7 encore notre proposition principale. On a essayé
8 de faire un exercice d'aller plus loin, d'être
9 conciliant, d'être plus à l'écoute des commentaires
10 qui ont été reçus. De l'aspect pénalisant que ça
11 soulevait et d'éliminer cet aspect pénalisant là.

12 Mais, j'écoute, et je vous dis, il est hors
13 de question, avec respect, qu'on donne douze
14 virgule cinq (12,5) points répartis ailleurs dans
15 les autres indicateurs, alors qu'on n'a pas fait
16 celui qui était le plus important et qu'on demande
17 depuis un certain temps. On ne les donnera pas
18 gratuitement. On ne doit pas les donner
19 gratuitement, je vous sou mets ça avec respect.

20 Alors, on propose que cette proposition
21 principale-là, en fait, on suggère, au niveau du
22 Transporteur, que ça ne serait pas équitable, comme
23 si le Transporteur n'était pas au coeur du problème
24 lui-même.

25 Pourtant, les témoins du Transporteur

1 reconnaissent que le but de l'exercice, c'est de
2 l'inciter à la performance. Alors, c'est ce qu'on
3 vous dit. On dit : « Écoutez, c'est pas correct,
4 vous ne me donnez zéro point. » Comment c'est
5 pénalisant? C'est supposé mesurer notre performance
6 ces indicateurs-là, et on est supposez avoir une
7 forme de rémunération associée à cette performance-
8 là. Mais, qu'en est-il de la performance de
9 développer l'indicateur lui-même? Pourquoi avons-
10 nous eu un indicateur eu un indicateur impact IFD
11 qui ne fonctionne pas? Pourquoi l'avoir défendu?
12 (10 h 07)

13 Pourquoi l'avoir présenté? Pourquoi ne pas
14 l'avoir corrigé immédiatement après? Pourquoi ne
15 pas s'être employé à présenter le bon indicateur le
16 plus vite possible? Où est la performance dans le
17 développement de l'indicateur? C'est pour ça qu'on
18 vous suggère toujours zéro. Mais subsidiairement,
19 parce que nous sommes conciliants et nous espérons
20 quand même arriver avec une formule qui permet de
21 mesurer l'indisponibilité ou la disponibilité du
22 réseau, parce que c'est ça qu'on veut mesurer,
23 c'est ça qui est important derrière ça. Et c'est ça
24 qui nous permet de voir si le résultat est
25 rencontré par les moyens qui ont été déployés.

1 Bien, on vous a suggéré des choses.

2 Tout d'abord, on vous présente une
3 recommandation qui ne comporte pas l'aspect
4 pénalisant. Et on vous présente donc une série de
5 chiffres, que je ne vous lirai pas, que vous voyez
6 à l'écran : remplacer donc par le meilleur
7 indicateur possible dans les circonstances soit le
8 taux d'indisponibilités forcées en pourcentage dont
9 le tableau suivant reprend les valeurs.

10 Alors, les valeurs seuils et cibles, on
11 vous les a également fournies. Vous avez les
12 pourcentages qui sont fournis à la page suivante,
13 que j'ai repris de l'engagement numéro 1 de l'AHQ-
14 ARQ en réponse à vos questions au niveau des seuils
15 et des cibles. Ici, on oppose qu'on n'a pas eu le
16 temps de valider les chiffres, les intrants de
17 l'AHQ-ARQ. Il n'en demeure pas moins que la preuve
18 est au dossier et n'a pas été contredite. Et je
19 vous reprends là-dessus, Madame la Présidente. Je
20 suis entièrement d'accord. Il y a une preuve au
21 dossier. Et, à un moment donné, il va falloir
22 choisir entre donner des points, douze virgule cinq
23 (12,5) points, ailleurs, avec justification X, ou
24 absence de, j'aurais tendance à dire, avec respect,
25 ou bien utiliser ce qu'on a de mieux à notre

1 disposition dans la preuve et ce qui est le plus
2 convaincant pour un indicateur qui est nécessaire,
3 qui est au coeur des préoccupations puis qui est au
4 coeur de la business, si vous me permettez de le
5 dire comme ça de ce côté-là.

6 Alors, on vous dit, bon, valider les
7 chiffres, ce n'est pas possible. Bien, à la
8 rigueur, demandons-leur de valider les chiffres,
9 demandons-leur de voir s'il faut faire un autre
10 élément de preuve à ce niveau-là. Vous l'avez
11 d'ailleurs offert. Je comprends qu'ici on se butte
12 à un refus de faire l'exercice à ce stade-ci et on
13 revient à la proposition du Transporteur
14 originale : donnez-nous les douze point cinq (12,5)
15 points ailleurs. Parce qu'on ne veut pas faire
16 l'exercice maintenant, à tort ou à raison.

17 Les chiffres n'ont pas été pris dans les
18 airs. Ils n'ont pas été inventés. Ils viennent de
19 la preuve. L'exercice qui a été fait est un
20 exercice rigoureux qui a été fait par monsieur
21 Raymond. On n'a pas posé beaucoup de questions à
22 monsieur Raymond sur cet exercice-là. Personne a
23 demandé de réinterrogatoire après l'engagement
24 numéro 1 non plus, avec les seuils et cibles
25 également.

1 Et avant d'aller beaucoup plus loin, on
2 vous a amené à la présentation, mon confrère vous
3 en a parlé ce matin, présentation d'AHQ-ARQ. Madame
4 la Greffière, vous pouvez y aller s'il vous plaît.
5 La recette du gâteau, elle est là. A), B), C), D).
6 A), c'est les chiffres qui sont fournis à la pièce
7 B-0005.

8 B), durée moyenne en jours. On vous dira
9 que, parfois, il va falloir qu'on précise avec les
10 valeurs exactes de la figure R1.1, parce qu'on est
11 obligé de prendre la loupe pour trouver les
12 chiffres parce que c'est des petites colonnes, mais
13 on a été capable de le faire. À la rigueur, on
14 fournira le bon chiffre. Il faut pas penser que
15 l'exercice est très lourd. Le chiffre existe
16 évidemment parce qu'on a fait la colonne. On en
17 avait déjà parlé. Il n'y a pas beaucoup de
18 problématique à ce niveau-là, au niveau de la
19 validation.

20 C)... alors donc, A) et B) fournis par le
21 Transporteur; B) peut-être peut être corrigible
22 parce qu'on a mal vu avec notre loupe. Nombre
23 d'équipements : quatre-vingt-douze mille (92 000).
24 Là, il y a un problème. On a choisi quatre-vingt-
25 douze mille (92 000) équipements, puis on n'est pas

1 correct. Bien, d'abord, ce n'est pas nous qui avons
2 choisi les quatre-vingt-douze mille (92 000)
3 équipements ou emplacements, c'est le Transporteur.
4 C'est lui qui les a choisis. C'est lui qui nous les
5 a présentés. C'est lui qui nous a dit, c'était les
6 majeurs ou les plus importants, c'est ceux que j'ai
7 retenus, pas les sept cent vingt quelque mille
8 équipements ou emplacements.

9 C'est là. Ce n'est pas nous qui avons
10 décidé ça. Eux. Ils s'en sont même servis dans le
11 cadre de leurs indicateurs. On prend leur réponse.
12 On la met là. On vous dit, bon, soyons honnête
13 intellectuellement, quatre-vingt-douze mille
14 (92 000), entre guillemets, à travers le temps, de
15 deux mille neuf à deux mille dix-huit (2009-2018),
16 c'est évident que ce n'est pas tout à fait le
17 chiffre parfait. Il doit y avoir quelques
18 équipements en plus, en moins, on peut imaginer. Le
19 chiffre peut être précisé. Mais l'ordre de grandeur
20 ne change pas.

21 D'ailleurs, à chaque fois qu'on en a parlé,
22 puis à chaque fois qu'on pose des questions, on
23 nous répond toujours « environ quatre-vingt-douze
24 mille (92 000) équipements ». On ne nous a pas dit,
25 il y en a maintenant cent vingt-deux mille

1 (122 000) ou il y en a la moitié moins. Là, on vous
2 dit ce matin, il y en a peut-être cinquante pour
3 cent (50 %) qui ne devraient pas se trouver là. Je
4 ne suis pas sûr d'avoir compris. Puis je pense
5 qu'on est rendu dans la preuve. On n'est plus rendu
6 dans l'argumentation. On aura la chance peut-être
7 d'entendre le Transporteur en preuve un jour sur
8 cette question-là.

9 (10 h 12)

10 Mais aujourd'hui, la preuve que vous avez,
11 celle qui est crédible, celle qui est présentée
12 puis celle qui est probante, puis celle qu'on est
13 tous d'accord dessus, c'est qu'il y en a quatre-
14 vingt-douze mille (92 000) emplacements majeurs,
15 qui sont importants, qui sont utilisés par tout le
16 monde, incluant nous dans la proposition qu'on vous
17 fait pour calculer un indicateur, qui reste un
18 indicateur. Mesure une forme de performance.

19 Alors D), bon, ça se passe de commentaires,
20 mais ça on est parfait, je pense, on ne s'est pas
21 trompé d'année bissextile quand il y en a eu une,
22 on l'a fait le calcul avec les années bissextiles
23 intégrées. Alors pas d'erreur à ce niveau-là, je
24 pense, sous réserve bien sûr de nous valider.

25 Alors où est le problème? Est-ce que ça

1 capte tout? Non, il y a encore des choses à faire
2 au niveau des cotes d'impact, au niveau de l'impact
3 de l'équipement en tant que tel. Mais est-ce que
4 vous avez pas là un indicateur beaucoup plus
5 intéressant que le nombre d'IF qu'on utilisait par
6 la passé? Réponse : il m'apparaît clair que oui.

7 Et est-ce que c'est quelque chose qui est
8 complètement déconnecté de la preuve qui vous a été
9 présentée par le Transporteur? Clair que non. Est-
10 ce qu'on peut changer quelques virgules dans ça,
11 parce qu'on va faire des vérifications au niveau de
12 certains tableaux, au niveau de certains
13 graphiques, de figures? Peut-être. Mais l'ordre de
14 grandeur qui vous est présenté là, sous réserve
15 d'être validé - et ça pourrait être ordonné, cette
16 validation-là - serait parfait pour nous donner un
17 indicateur qu'on pourrait utiliser maintenant et
18 qui serait notre proposition que j'ai appelée tout
19 à l'heure plus conciliante.

20 Donc, les points ne sont pas perdus. C'est
21 vrai qu'il y a des efforts qui sont faits. C'est
22 vrai qu'on a une performance au niveau de
23 l'indisponibilité du réseau. On travaille à
24 demeurer disponible et à être performant. Il n'y a
25 pas de problème à rémunérer pour l'être,

1 performant. Mais le seul indicateur qu'on a
2 aujourd'hui qui est utile, c'est celui-là.
3 L'absence d'indicateur, la répartition sur d'autres
4 indicateurs c'est pas acceptable, avec respect.

5 Vous avez, et je ne ferai pas le tour des
6 autres planches, j'ai pris celle-là parce que ça me
7 permettait de voir la recette du gâteau A, B, C, D,
8 mais si vous retournez dans les planches
9 antérieures, vous allez voir d'où vient A, d'où
10 vient B, d'où vient C, d'où vient D, évidemment,
11 avec référence. Et s'il y avait des enjeux au
12 niveau des références, ne vous gênez pas pour nous
13 poser la question. Je pourrai la relayer à monsieur
14 Raymond et je pourrai vous revenir avec des
15 éléments plus précis, s'il le faut, mais il n'y a
16 rien qui a été inventé, il n'y a rien qui est des
17 chiffres qui viennent de nous, tout a été pris dans
18 ce qui était la preuve. On veut valider la preuve.
19 C'est correct, j'ai pas de problème avec ça, j'ai
20 jamais dit le contraire, là, mais... mais il faut
21 le faire.

22 Alors donc, je continue. Recommandation
23 numéro 9 :

24 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
25 demander au Transporteur de déposer

1 dans les prochains dossiers tarifaires
2 la courbe de prévision des marges
3 disponibles et les données pertinentes
4 aux fins de la planification des
5 retraits [...]

6 Ça, on a eu toute une discussion de courbes,
7 orange, bleue, verte, je ne sais trop quelle
8 couleur, en forme de bain. Alors on a eu cette
9 belle discussion-là, on se demandait qu'est-ce qui
10 était en-dessous de la ligne, en bas de la ligne,
11 entre les deux lignes. Bon, écoutez, ça, cette
12 courbe-là nous a été donnée pour justifier la
13 sollicitation du réseau et la difficulté de
14 réaliser les tâches que le Transporteur doit
15 réaliser sur son réseau d'entretien, de maintenance
16 corrective, etc.

17 Et aujourd'hui on apprend, dans l'audience
18 deux mille dix-neuf (2019), que c'est pas
19 pertinent. En fait, c'est pertinent. C'est pas
20 vrai, c'est pas ça qu'on a dit. C'est intéressant
21 pour donner une image, mais ça ne justifie rien. Il
22 faut aller plus loin. Alors, nous, on a pensé à
23 l'époque où on l'a fourni la première fois, que ça
24 devait justifier quelque chose, on s'est donc
25 attaqué au « problème », entre guillemets. On a

1 regardé la courbe, les courbes, les plages qui sont
2 laissées libres. Je me souviens de maître Duquette,
3 de quelques questions où on... on parlait beaucoup
4 de plage, là, ça donne le goût d'aller en
5 vacances... Mais on n'arrivait pas, là, à
6 déterminer puis à essayer de comprendre, puis ils
7 ont dit : « Bien c'est pas juste ça, il y a
8 d'autres éléments ».

9 Mais écoutez, ils ont - et je reviens au
10 fardeau de preuve - un fardeau de démonstration à
11 ce niveau-là. On vous demande de l'argent pour
12 faire des choses puis on vous dit : voici la
13 maintenance adaptée, voici la maintenance
14 additionnelle, voici, etc. Vous vous souviendrez
15 que c'est dans le cadre de maintenance
16 additionnelle et des budgets additionnels de
17 maintenance, au-delà de tout ce qu'on vient de
18 dire, qu'on vous dit... on vous présente la fameuse
19 figure en bain et avec ses plages, puis on nous dit
20 aujourd'hui : finalement, c'était pas... ça ne
21 montrait pas grand chose, dans le fond.

22 Oui, le réseau est sollicité, là, on peut
23 voir que c'est pas partout qu'il y a de la place
24 pour faire de l'entretien, mais ça ne vous donne
25 pas la réponse à ce que vous cherchiez. On est

1 pour le Transporteur de procéder au
2 retrait dont il a besoin pour
3 maintenir et développer son réseau et
4 que le Transporteur n'a aucunement
5 fait la démonstration qu'elle le sera
6 dans un avenir rapproché.

7 Alors, ça revient à la recommandation
8 précédente ou au constat précédent. Alors, en
9 confirmant l'inutilité de la courbe de prévision
10 des marges disponibles, notre fameuse courbe avec
11 plages de couleur, le Transporteur ne fait
12 qu'affirmer sans prouver ou démontrer surtout le
13 soi-disant empêchement de procéder au retrait dont
14 il a besoin pour maintenir et développer son
15 réseau, découlant de la sollicitation de celui-ci.
16 C'est ça l'argument qui nous était présenté.

17 Et là, il n'y en a plus de preuve, si ce
18 n'est que des affirmations. Je ne dis pas que les
19 affirmations sont fausses, mais elles doivent être
20 démonstrées, surtout quand ça fait quelque temps
21 qu'on s'attaque à ces affirmations-là. On lui en
22 demande une démonstration. On ne peut plus
23 simplement rester au stade des affirmations, plus
24 maintenant.

25 Recommandation 11.

1 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
2 prendre acte qu'il n'est pas
3 nécessaire pour le Transporteur de
4 réaliser cent pour cent (100 %) de la
5 maintenance stratégique adaptée et que
6 l'effet d'entraînement (ou de spirale)
7 n'est pas engagé.

8 Encore une fois, la spirale était moins à l'ordre
9 du jour ces temps-ci, mais on n'a pas de
10 démonstration. On n'en a plus de démonstration de
11 cet effet spirale. On le cherche. Peut-être elle
12 serait faite un jour, mais on ne l'a jamais
13 constaté. Évidemment, par une démonstration, on
14 s'entend.

15 14. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
16 demander au Transporteur, pour des
17 fins de détermination des tarifs de
18 transport, de retirer de la prévision
19 des besoins de transport de la charge
20 locale la portion effaçable de la
21 puissance des clients de l'usage
22 cryptographique appliqué aux chaînes
23 de blocs.

24 Pour avoir participé au dossier, je vous ai recopié
25 pour fins de confirmation que le décret du

1 gouvernement nous proposait dans le fond, quand je
2 dis « nous proposait », vous indiquait à la Régie
3 sa préoccupation et vous demandait d'en tenir
4 compte, d'avoir un service non ferme.

5 Dans le dossier 4045, la conclusion de la
6 formation c'est d'autoriser finalement en service
7 non ferme, comprenant une obligation d'effacement
8 en pointe pour trois cents heures (300 h) par année
9 à la demande du Distributeur. On vous a parlé de la
10 grande souplesse si on peut dire d'effacement. Et
11 l'obligation de s'effacer complètement et pour
12 beaucoup plus longtemps avec beaucoup moins de
13 préavis.

14 Dans ce contexte-là, monsieur Raymond en a
15 déjà fait la preuve. On n'est pas dans le dossier
16 de l'interruptible. Ici on veut associer le dossier
17 de l'interruptible et dire : « On le fait comme ça
18 pour l'interruptible. On devrait le faire comme ça
19 pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes
20 de blocs. ».

21 Alors, on est dans un autre monde. On est
22 dans un autre cas et ça ne devrait pas apparaître
23 finalement de ce côté-là. Alors, c'est les
24 commentaires qu'on vous a faits. Je n'y reviendrai
25 pas davantage.

1 Évidemment, il y a un aspect
2 approvisionnement problématique de l'autre côté au
3 niveau du Distributeur. Si vous vous étiez posés la
4 question : est-ce qu'on s'adresse aux bons
5 endroits? Mais là, à ce stade-ci, face à la preuve
6 qu'on a devant nous, puis face même au dossier
7 d'approvisionnement déposé, bien, on est obligés de
8 vous le demander de l'éliminer du décor.

9 Donc, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
10 demander au Transporteur de valider les taux de
11 pertes de transport des années deux mille seize
12 (2016) à deux mille dix-sept (2017) à l'aide du
13 modèle de réseau de l'IREQ avant d'approuver
14 définitivement le taux de pertes de cinq point
15 trois pour cent (5,3 %) pour deux mille vingt
16 (2020). L'AHQ-ARQ est d'avis que d'autres
17 corrections pourraient être nécessaires aux taux de
18 deux mille quatorze à deux mille dix-sept (2014-
19 2017) entraînant des compensations potentielles à
20 venir.

21 Évidemment, on a confirmé en audience que
22 nous ne nous objectons pas à ce que la Régie
23 détermine maintenant un taux. On comprend que c'est
24 une composante importante de la décision que vous
25 avez à rendre au plan tarifaire, puis ce n'était

1 pas la première fois que le taux de pertes va avoir
2 été changé après une décision. On a eu un
3 historique sur ce point-là.

4 Le but n'est pas de dire qu'il va
5 nécessairement changer, mais ce qui nous a frappés,
6 bien en fait, moi, ce qui m'a frappé comme avocat
7 qui ne comprend pas toujours tout ce qui se dit à
8 la Régie complètement, c'est que je constate qu'on
9 a mis en place, puis j'étais là à la séance aussi
10 de travail où on nous a tout expliqué ça.

11 On a fait une méthode orthogonale, je ne
12 peux pas vous dire qu'est-ce que ça veut dire, mais
13 j'en comprends que c'est bon et c'était tellement
14 bon que ça a validé deux mille dix-huit (2018),
15 puis « by the way », on a trouvé quelques erreurs
16 en le faisant dans le taux de pertes dans le passé.
17 On a fait plein de modifications grâce à ça, puis
18 moi, ce qui me frappe, c'est de dire : « Bien,
19 O.K., mais le taux de pertes il est composé avec
20 trois années, deux mille seize (2016), deux mille
21 dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018), puis
22 avec ça on va faire notre taux de pertes qui s'en
23 vient pour deux mille vingt (2020). ». Pourquoi
24 vous avez arrêté là? Pourquoi vous n'êtes pas allés
25 valider deux mille seize deux mille dix-sept (2016-

1 2017)? On en a besoin là.

2 On a une cause tarifaire maintenant qui
3 prend appui sur trois ans de taux de pertes, puis
4 vous avez fait deux mille dix-huit (2018)
5 seulement. Pourquoi ne pas faire les deux autres?
6 C'est qualitatif vous me direz. J'étais surpris.
7 C'est ma première question. Pourquoi il n'a pas
8 fait les autres? Si on l'avait fait puis on avait
9 dit : « On n'a trouvé aucune erreur, puis tout va
10 bien, Madame la Marquise. », bien, peut-être là,
11 mais bon, encore.

12 (10 h 22)

13 Mais là, on a l'exercice et on veut en
14 finir de cette question-là, on est d'accord et on
15 est... Le but, ce n'est pas de revenir avec la même
16 rengaine à chaque année. Mon confrère vous
17 dit : « Regardez ça prospectivement. Ne regardez
18 plus le passé. » On veut ça, on est d'accord, mais
19 pour faire ça, c'était... La façon de faire, c'est
20 de regarder deux mille dix-sept (2017) et deux
21 mille seize (2016) également puis de le valider.

22 Là, on aurait eu un taux de pertes, plus de
23 questions à poser. Peut-être des petites affaires
24 qui auraient pu accrocher, des choses qui nous
25 auraient échappé, mais on l'aurait fait, une fois

1 pour toute, au complet, avec le modèle de l'IREQ.

2 Alors, on reconnaît le travail qui a été
3 fait, on reconnaît le travail de l'IREQ, on connaît
4 le travail du Transporteur. On est content de ce
5 qui a été fait pour deux mille dix-huit (2018). Il
6 ne manquait à l'exercice que deux périodes, la
7 première période puis la deuxième périodes, pour
8 faire une analogie de hockey, et on a fait,
9 seulement, on juste joué en troisième période.

10 Alors, parfois, ça fait perdre des matchs.
11 Et je vous suggère, ici, qu'il faut absolument le
12 faire pour qu'on n'en parle plus, dans le futur. Je
13 comprends que la méthode va être robuste pour le
14 futur là, mais là, à ce stade-ci là, il y a encore
15 une question, aussi, de compensation, mais je ne
16 veux pas y revenir là, il y a d'autres sujets sur
17 ça, d'autres temps pour en parler.

18 Alors, pourquoi on ne l'a pas fait? Bien,
19 là, on vous a parlé de corruption de données.
20 Alors, en réponse aux questions de maître De
21 Repentigny, O.K., on vous a dit d'accord. On n'a
22 jamais vu ça, monsieur Raymond n'a jamais vu ça,
23 alors qu'une de ses spécialités, c'est
24 effectivement ça, la question de l'informatique.

25 Mais bon, peu importe là, la question n'est

1 pas de faire un rapport d'expertise, assis dans le
2 box des témoins là. On nous a suggéré... ça serait
3 face à une affirmation là, aussi grave, disons-le,
4 comme maître De Repentigny l'a présentée, du
5 Transporteur, non démontré... avec beaucoup de
6 respect là, est-ce qu'il ne faudrait pas faire la
7 preuve avant d'aller plus loin, pour éviter qu'il y
8 ait un problème? La preuve informatique, faire
9 venir la bonne personne pour qu'elle vienne nous
10 l'expliquer.

11 Alors, la réponse c'est oui. Avant de dire
12 qu'on ne pourra pas faire quelque chose avec un
13 système informatique, alors que... Pour le commun
14 des mortels là, de faire un « backup » de données,
15 ou une sauvegarde des données, puis de mettre les
16 nouvelles données, mettre les anciennes données
17 puis de les ramener après, je veux dire, ça choque
18 le sens usuel, même si on ne s'y comprend pas trop
19 en informatique.

20 Alors, certainement qu'on ne comprend pas
21 quelque chose, mais on doit avoir la réponse. Puis,
22 encore une fois, pour valider une fois pour toute
23 le taux de pertes.

24 Alors, je pense que j'ai dit, l'année
25 passée, la même chose. Moi, si j'étais le patron,

1 je ne voudrais plus qu'on entende parler du taux de
2 pertes, aussi. Comme maître Fréchette l'a
3 dit : « Je ne voudrais plus jamais qu'on parle de
4 ça. Vous allez faire, une fois pour toute, on va
5 aller jusqu'au bout de tout. »

6 Mais là, la réponse de nous
7 dire : « L'informatique ne peut pas. Bien, la
8 réponse, on vous l'a donnée. » Bien, faisons venir
9 le monsieur de l'informatique, la madame de
10 l'informatique, et voyons ce qui en est parce que
11 ça pose problème. Et s'il faut le faire à côté,
12 dans un autre ordinateur, ça reste des questions
13 d'ordinateur. Encore une fois la queue qui fait
14 bouger le chien, l'expression que j'utilise,
15 malheureusement, trop souvent, des fois, mais qui
16 démontre que là, on est rendu à la remorque du
17 service informatique pour quelque chose qui est
18 bien importante pour la clientèle, puis qui nous a
19 occupés pendant quelques années avec
20 systématiquement, je le répète, des corrections,
21 des corrections, des doublons, des troncatures de
22 données. Des mots que je n'avais pas entendus
23 souvent là.

24 Alors, c'est correct, on les a trouvées,
25 mais là faisons l'exercice, finalisons l'exercice.

1 Et si on ne peut pas le faire, qu'on vienne nous
2 expliquer, plus que de nous dire : « Bien, j'ai
3 demandé au gars de l'informatique puis il ne peut
4 pas. »

5 Ça, au bureau, pour moi, ça ne passe pas,
6 mais ici, je comprends que les systèmes
7 informatiques sont un peu plus complexes que le
8 Word que j'ai besoin de gérer au bureau ou les
9 courriels. Alors, je suis prêt à expliquer
10 l'explication et en débattre pour vous convaincre.
11 Finalement, 23 :

12 L'AHQ-ARQ[...]

13 Je dis « finalement », mais il en reste deux, en
14 fait, à discuter là. 23 :

15 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
16 demander au Transporteur de fournir,
17 dans chaque cause tarifaire, la
18 différence des pertes de transport
19 entre les scénarios avec et sans le
20 projet, pour chaque projet où cet
21 effet est significatif (par exemple
22 les lignes Chamouchouane - Duvernay et
23 Micoua - Saguenay). Une telle
24 différence serait déterminée pour
25 chaque année historique à l'aide du

1 modèle d'estimateur d'état[...]
2 Là, que tout le monde reconnaît comme étant la
3 bonne façon de faire là.

4 [...] sur base horaire à la
5 disposition du Transporteur.

6 Alors, on était d'accord avec la recommandation 22
7 là, c'est celle qui va avant là, qu'on va le faire
8 avec l'a priori, l'a posteriori, ou enfin, bref,
9 comme on l'a expliqué. Donc, l'a priori là, mais
10 basé sur une année réelle, dans le fond là. Donc,
11 cet exercice-là est déjà bon là, on l'accepte pour
12 la recommandation 22 que vous ne voyez pas ici,
13 mais à 23, on dit : Bien, il faut le faire pour le
14 futur, aussi.

15 Bien, là, on dit : « Bien, ce n'est pas
16 parfait, il va y avoir des problématiques de
17 fiabilité, puis on n'est pas sûr de pouvoir tout
18 garantir ça. Retirer une ligne, ça entraîne bien
19 des choses puis bien des... Bon, il y a une
20 certaine complexité. »

21 Bon, on est d'accord, c'est vrai qu'il y a
22 une certaine complexité, mais à un point une
23 milliard (1,1 G\$), d'investissements, je ne vois
24 pas trop le problème, vu du côté de la clientèle
25 là. Avec respect là, on a le droit à ça, on a

1 besoin de ça puis on a besoin de confort-là.

2 (10 h 27)

3 Puis tout ça dans un sujet qui s'appelle
4 « les pertes » qui a déjà eu lui aussi fait l'objet
5 d'un certain nombre de discussions, de corrections,
6 d'erreurs par le passé. Alors, je pense que ce
7 serait important pour la clientèle, pour un point
8 un milliard (1,1 G\$) ou pour huit cents millions
9 dans le cas de Micoua-Saguenay là, de valider que
10 la donnée ou que les prétentions suivent la route
11 pendant quelques années.

12 Vous pourrez dire « enough » à un moment
13 donné parce que ce sera suffisant. On n'a pas
14 demandé de le faire à perpétuité non plus, mais de
15 faire un certain suivi de quelques années. Alors,
16 je pense que la structure ou l'infrastructure ne
17 changera pas tant, à un point tel que l'exercice va
18 être si complexe qu'il ne mérite pas la chandelle
19 de valider ce qu'on nous a vendu comme étant un bon
20 deal parce qu'on va sauver ça en perte.

21 Et je pense que c'est approprié et je pense
22 que la Régie s'y intéresse aussi à cette question-
23 là, de valider, dans le fond, que cet
24 investissement, ces investissements majeurs, il n'y
25 en a pas mille (1000) là, il y en a deux. On les a

1 réduit à deux puis on est d'accord.

2 Je viens à la recommandation « Nouvelle de
3 l'AHQ-ARQ » en bas de page, la recommandation 24,
4 Madame la Greffière. Je vous ai pris en défaut
5 finalement, ça fait que...

6 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne
7 pas reconnaître comme prudemment
8 acquis les investissements pour le
9 projet en vue d'augmenter la CLT au
10 poste de l'Aqueduc 315-25 kV.

11 Le genre de tableau que personne va lire, mais
12 visiblement la Régie le lit parce que vous avez
13 posé des questions là-dessus. Alors, il n'est pas
14 toujours agréable, du moins pour moi là, l'avocat
15 qui ne comprends pas tout ces détails-là, mais je
16 vous demanderais, Madame la Greffière, de glisser
17 doucement vers le bas.

18 Alors, les données au moment de prendre la
19 décision, sont toujours inchangées en juillet deux
20 mille dix-huit (2018). Ça, c'est le dossier de
21 l'année passée du Transporteur. Trois cent
22 soixante-cinq (365) MVA pour le CLT. J'ai pris le
23 focus sur un élément particulier. Et vous aviez
24 trouvé, vous, le focus sur l'ajout du troisième
25 transformateurs en deux mille vingt (2020). Alors,

1 finalement on sait que c'est un quatrième
2 transformateur là, alors... par la suite.

3 Alors, il y avait, en juillet deux mille
4 dix-huit (2018) là, c'est ça la situation. C'est ça
5 que la preuve, c'est ça qu'on vous a présenté puis
6 c'est ça qu'on vous a dit d'avoir confiance l'année
7 passée quand on vous a présenté ça. Alors, trois
8 cent soixante-cinq (365) MVA, troisième
9 transformateur. Une erreur sur le nombre de
10 transformateurs? « Fine ».

11 Les données fournies au présent dossier
12 suite à l'ordonnance de la Régie parce que ça a
13 pris une ordonnance pour l'avoir, donc en octobre
14 tout d'abord. Et c'est pour ça que je l'ai mis en
15 gras, mais il y a aussi en novembre deux mille dix-
16 neuf (2019). On a fait des corrections, mais rien
17 qui touchent notre aspect.

18 C'est pour ça que je vous mentionne qu'en
19 octobre deux mille dix-neuf (2019) maintenant,
20 alors on est bien après là, là la CLT change, on
21 est à trois cent soixante (360) MVA et on a un
22 quatrième transformateur, on s'était trompé, il va
23 de soi. Pas de problème.

24 J'ai lu la réponse à la demande de
25 renseignements de la Régie puis je vous avoue bien

1 honnêtement que je trouve la formule sympathique
2 pour faire le calcul du CLT, mais je ne vois pas
3 quelle est l'explication pourquoi c'était trois
4 cent soixante-cinq (365) avant puis pourquoi c'est
5 trois cent soixante (360) après, mais là s'arrêtent
6 mes connaissances techniques peut-être sur ce
7 point-là.

8 Pour vous dire, parce qu'on a fait un petit
9 peu l'exercice quand même parce que, ça, c'est
10 arrivé sur le tard cet engagement-là. On a fait
11 l'exercice de voir depuis quand c'est trois cent
12 soixante-cinq (365) MVA. Puis c'est deux mille onze
13 (2011) la réponse, là. Si jamais vous la cherchez
14 dans les dossiers tarifaires antérieurs du
15 Transporteur. Puis avant ça, je pense, c'était
16 trois cent soixante-douze (372) MVA, alors dans les
17 dossiers antérieurs à ça.

18 Alors, ça ne change pas à toutes les
19 semaines, ça ne change pas à tous les mois. Déjà
20 pourquoi ça change, je ne le sais pas, mais on n'a
21 pas beaucoup d'explications sur pourquoi ça a
22 changé. On vous a donné la formule puis on a dit la
23 formule donne trois cent soixante (360) MVA. Alors,
24 ça change beaucoup de choses sur le besoin, vous
25 allez voir.

1 Donc, en réponse à l'engagement 15 et c'est
2 là que je vais avec ce que j'ai qualifié avec
3 beaucoup de respect de l'information « hybride ».
4 Je pense qu'on a cumulé deux choses en même temps.

5 Alors, je vous fait lecture parce que c'est
6 important de la faire puis je termine avec ça. Le
7 Transporteur fournit donc l'information hybride
8 suivante en décembre deux mille dix-neuf (2019).
9 Maintenant là, en fait. Alors :

10 [...] Le tableau R15 présente la
11 prévision de la charge du poste de
12 l'Aqueduc de septembre 2017 ainsi que
13 les demandes de charges ponctuelles de
14 clients identifiées par le
15 Distributeur en février 2018.

16 Alors

17 Le tableau R15 illustre qu'au moment
18 de la décision de lancer le projet...
19 là on n'est pas en deux mille dix-huit (2018), on
20 est avant ça là, mais au moment :

21 ... de lancer le projet, la CLT allait
22 être dépassée à la pointe de l'hiver
23 2020-2021, démontrant ainsi que
24 l'élément déclencheur du projet est
25 lié à la catégorie Croissance des

1 besoins de la clientèle.

2 Alors, on utilise une CLT de trois cent soixante
3 (360) dans le tableau que vous allez voir juste
4 après. N'y allez pas tout de suite, Madame la
5 Greffière, suspense. On met de trois cent soixante
6 (360) MVA plutôt que le trois cent soixante-cinq
7 (365).

8 Mais, ce qui était connu au moment de la
9 prise de décision, c'est trois cent soixante-cinq
10 (365). En juillet, c'est ça qu'on... deux mille
11 dix-huit (2018), après la décision là, pendant
12 qu'on la réalise d'ailleurs là, c'est trois cent
13 soixante-cinq (365) qu'on vous a déposé ici là.

14 Et là on la corrige aujourd'hui puis on
15 vous dit « bien là, quand on a pris la décision à
16 l'époque, c'est pas important de savoir si c'est de
17 trois cent soixante (360) ou trois cent soixante-
18 cinq (365) » bien, c'est important, oui, mais c'est
19 pas ça le point aujourd'hui.

20 Le point, c'est de vous dire, c'est que
21 l'information qu'on a, c'est trois cent soixante-
22 cinq (365) quand on prend la décision et pas de
23 trois cent soixante (360), le calcul ne marche pas
24 là.

25 (10 h 32)

1 Et là on vous revient avec le tableau. Le
2 suspens est terminé. Vous pouvez descendre. Et, là,
3 on combine. Alors, évidemment, on ne vous a pas
4 envoyé l'information que le Distributeur nous a
5 envoyée, on a fait un tableau qui contient
6 plusieurs informations. Et une qui est corrigée
7 parce que, là, on devrait se placer à la journée,
8 la photo doit être prise la journée qu'on prend la
9 décision, donc antérieure à deux mille dix-huit
10 (2018), et on devrait voir, dans le fond, dans nos
11 CLT, dans le fond, pas trois cent soixante (360)
12 mais trois cent soixante-cinq (365). Ce que je vous
13 mentionne depuis tout à l'heure.

14 Alors, est-ce qu'on est en problème en deux
15 mille vingt, vingt et un (2020-2021)? Non. Vingt-
16 deux, vingt-trois (2022-2023)? Non. Vingt-trois,
17 vingt-quatre (2023-2024)? Oui. C'est ça la photo
18 qu'on avait. Alors, là, on a combiné une
19 information très récente, ou nouvelle, ou
20 recalculée, ou revalidée, peu importe comment. Ce
21 n'est pas ça le point. Le point, c'est de dire que
22 ce n'était pas ça l'information qu'on avait quand
23 on a pris la décision. C'est faux, entre
24 guillemets, de dire ça. Et, là, on a combiné deux
25 informations, avec l'information nouvelle.

1 Alors, ça pose problème évidemment au
2 niveau des croissances des besoins, parce qu'on
3 a... le Distributeur nous... le Distributeur nous a
4 demandé, il faut qu'on le fournisse. Puis, là, on
5 voit nos affaires, puis ça ne marche pas, puis il
6 va nous en manquer. Parce qu'on est à trois cent
7 soixante (360) aujourd'hui, mais quand on était à
8 l'époque, on regardait trois cent soixante-cinq
9 (365), ça ne marchait pas.

10 Avec respect, cette preuve-là est claire.
11 Il n'y a pas de contradiction. Au moment de prendre
12 la décision, il n'y avait pas de besoin d'augmenter
13 de quelque façon que ce soit les MVA disponibles à
14 ce poste-là. D'autant plus qu'il y a d'autres
15 marges à d'autres moments donnés. C'est juste une
16 période précise évidemment, vous aurez compris.

17 Et aujourd'hui on vous fournit plusieurs
18 explications, puis on ne reviendra pas là-dessus,
19 on a déjà posé des questions qui fluctuent dans le
20 temps. Alors, là, c'est des projets très
21 spécifiques. Des fois il y a des noms de clients,
22 des fois il n'y en a pas. Des fois il y a des
23 mégawatts associés directement à une chose.

24 Maître Fréchette revient en plaidoirie puis
25 il vous dit, c'est l'usine Charles-J.-Des-Baillets.

1 Je la connais bien l'usine Charles-J.-Des-Baillets.
2 Je fais un beau dossier ici pour être au tarif L.
3 Mais on était au tarif LG finalement. Alors, on
4 parle de distribution. Si c'est Charles-J.-Des-
5 Baillets qui est branchée là, à plus forte raison,
6 il faut autoriser. Avec respect, je ne vois pas le
7 lien. Je comprends que c'est important. Puis
8 d'ailleurs, le nom l'indique l'Aqueduc. Puis il y a
9 aussi Atwater qui va avec qui, je comprends, vient
10 aider l'autre. Mais mettons ça de côté pour les
11 fins de la discussion, ne faisons pas de preuve.

12 Mais ce n'est pas ça l'explication pour
13 faire la prise de décision jadis. Aujourd'hui,
14 c'est l'explication qu'on vous donne. Mais ce
15 n'était pas ça la vraie explication à l'époque. Là,
16 évidemment, on va vous dire, bien, là, ce serait
17 bien mauvais si on pouvait manquer d'eau à
18 Montréal. Écoutez, ce n'est pas ça la
19 justification. C'est ça notre point. La
20 problématique est là.

21 Alors, il nous semble avec respect qu'il y
22 a un peu de hâte dans ce projet-là et que ce
23 n'était pas des croissances des besoins du
24 Distributeur et qu'on pouvait déjà absorber cette
25 croissance-là si tant est qu'elle existait de cette

1 façon-là ponctuellement, comme on l'a expliqué, et
2 non pas des prévisions de charge, parce qu'il faut
3 voir que c'est des ponctuelles qui disparaissent
4 par la suite ou, enfin, qui restent additionnées
5 par la suite, je ne sais trop. Mais on rajoute des
6 besoins ponctuels par la suite. Alors, la prévision
7 de charge, elle ne change pas trop. C'est ce qu'on
8 avait demandé de voir d'ailleurs.

9 Donc, on a l'information. On apprécie
10 l'avoir eue. Puis on comprend mieux maintenant les
11 éléments qui étaient dans les mains au niveau de la
12 prise de décision, mais on ne pouvait pas modifier
13 la valeur MVA parce que, ça, ce n'est pas vrai de
14 dire que c'était trois cent soixante (360) au
15 moment de la prise de décision. Ou qu'on nous en
16 fasse la démonstration. Dans le dossier 4058, on
17 l'a cherché, on ne l'a pas trouvé.

18 Je termine. La conclusion, Madame la
19 Greffière, s'il vous plaît. Deux mots clés sont
20 utilisés à répétition par le Transporteur. Dans ce
21 dossier-ci, non, la transparence, vous allez me
22 dire, mais, ça, c'était quelque chose qui nous a
23 été présenté pendant quelques dossiers. Également
24 la confiance. Là, c'est le nouveau terme
25 aujourd'hui, comme le disait mon collègue maître

1 Dubé il y a quelques instants.

2 En matière de transparence, on peut
3 s'étonner du refus de fournir, entre autres, des
4 résultats de balisage. Je vais résumer ça
5 simplement. Il y en a plus qu'un élément de
6 balisage qui serait très intéressant d'avoir, qui
7 vous permet d'avoir le niveau d'information pour
8 pouvoir prendre votre décision.

9 En matière de confiance, on peut s'étonner
10 du refus de participer à des exercices de balisage.
11 Ça, c'est plus problématique, je vous suggère,
12 surtout sur des éléments aussi fondamentaux que les
13 indisponibilités forcées, par exemple. Ou encore
14 d'utiliser les meilleurs outils à notre disposition
15 pour valider un taux de pertes ou des indicateurs
16 de performance après autant d'erreurs constatées
17 dans le passé. Notamment en ce qui a trait au taux
18 de pertes et en ce qui a trait aux IF aussi, soit
19 dit en passant, avec beaucoup de respect.

20 Il est bien possible que le Transporteur
21 ait fait preuve d'un peu trop d'enthousiasme dans
22 ses espoirs d'allégement réglementaire. Comme le
23 suggérait monsieur Verret lorsqu'il a témoigné, on
24 voulait faire un ménage dans le dossier, d'éliminer
25 un certain nombre de choses. Et on est tous dans le

1 « learning curve », dans le fond, de cet élément-là
2 de ce qu'on doit mettre, pas mettre au dossier,
3 fournir comme information. Mais la Régie doit
4 recadrer les attentes en matière de transparence et
5 de confiance requises pour assurer un exercice
6 réglementaire éclairé. Et c'est là où je vous
7 parlais du fardeau de preuve.

8 (10 h 37)

9 Et je ferme avec cette question-là. C'est
10 une question de fardeau de preuve. C'est pas juste
11 une question d'éliminer des éléments d'information
12 qu'on avait dans le passé, qui nous permettaient de
13 juger de beaucoup de chose d'un seul coup d'oeil
14 dans le cas des questions de balisage.

15 J'ai oublié de vous mentionner, j'avais à
16 côté de moi ici... on a critiqué lorsqu'on vous a
17 parlé de... et je vais revenir en arrière, si vous
18 me permettez. À la page 9 et 10 et principalement à
19 la page 10 les seuils, les cibles pour notre
20 indicateur, là. Alors vous avez en partie dans la
21 page 9, en partie dans la page 10, dans le fond,
22 ces éléments de cibles et seuils. Nous avons dit
23 dans l'engagement et je vous invite à aller voir et
24 c'est ce que nous avons fait, nous avons pris
25 l'exercice, le même que celui... que la Régie a

1 fait à la page 118 de la décision D-2019-060 dans
2 le dossier R-4058-2018. Quand je dis « nous », là,
3 vous avez compris que c'est pas moi, mais monsieur
4 Raymond a fait l'exercice d'aller voir votre
5 tableau, de faire le même exercice que ce que vous
6 aviez fait, évidemment d'y apposer le jugement
7 nécessaire pour vous présenter cibles, seuils - au
8 pluriel - comme vous l'avez demandé.

9 On n'est pas sorti des sentiers battus, on
10 n'est pas allés inventer d'autre chose, on n'est
11 allés créer des éléments, on n'a pas créé
12 d'incertitude, on a pris votre décision, le tableau
13 que vous aviez mis en place et c'est comme ça qu'on
14 a travaillé. On aurait pu faire d'autre chose, on a
15 déjà suggéré d'autre chose. On s'est fait dire que
16 c'était peut-être trop, alors on a pris ce que vous
17 aviez choisi de retenir la dernière fois qu'on en a
18 parlé. C'est important de le mentionner parce que
19 c'est une critique qui a été faite tout à l'heure,
20 là.

21 Écoutez, on aura peut-être la chance d'en
22 rediscuter en temps et lieu, là, mais au niveau de
23 la plaidoirie - on ne commencera pas à faire de la
24 preuve, ni mon confrère ni moi - mais si on doit en
25 reparler il va falloir qu'on en reparle dans un

1 mode de preuve parce que c'est pas mon confrère ni
2 moi qui peuvent expliquer aujourd'hui comment ça
3 rencontre ou ne rencontre pas les seuils, les
4 cibles tels que décrétés par la Régie. Même s'il
5 veut vous revenir en réplique là-dessus, mais moi
6 je ne le fais même pas en argumentaire, je fais
7 juste vous dire que ça vient de là. Je vais vous
8 donner la source d'où ça vient. Alors on est un peu
9 limité par ça, mais on n'a pas... on n'a pas été
10 très loin. Et je vois que la Régie a tenté, elle
11 aussi, d'éviter que ce soit zéro, le score donné
12 pour le douze virgule cinq (12,5) points. Mais vous
13 avez suggéré des choses en entrée d'audience, on
14 les a rejetées du revers de la main, on n'en veut
15 pas, on ne veut pas les regarder, on ne veut pas
16 les valider, mais à un moment donné il va y avoir
17 une conséquence à ça, là. C'est pas une question de
18 pénalité, là. Il y a une conséquence tout court.
19 Alors il faut pouvoir mesurer cet élément-là, qui
20 est au coeur de la « business », comme je l'ai dit
21 tout à l'heure. Alors je vous remercie du temps que
22 vous m'avez accordé.

23 M. JOCELIN DUMAS :

24 Oui, Maître Cadrin, simplement pour mieux
25 comprendre vos préoccupations par rapport aux

1 accidents de travail, là. Je comprends que vous
2 souhaiteriez pouvoir disposer de données
3 comparatives, mais pour ce qui est des données qui
4 sont disponibles et fournies par le Transporteur
5 sur les efforts qui sont consentis sur ce thème-là
6 puis de pouvoir mesurer s'il y a progrès ou pas,
7 est-ce que vous êtes satisfait de ces données qui
8 sont rendues disponibles?

9 Me STEVE CADRIN :

10 Les données qui nous...

11 M. JOCELIN DUMAS :

12 Pour une comparaison dans le temps.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Excusez-moi, je vous ai interrompu, je suis désolé,
15 oui.

16 M. JOCELIN DUMAS :

17 Ça va.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Pour les fins de comparaison dans le temps, bien on
20 voit qu'il y a eu une problématique, là, au niveau
21 des accidents de travail. Alors c'est là que vous
22 voyez... là où le bât blesse, c'est là où est le
23 problème. C'est qu'à ce moment-là il est arrivé ça,
24 est-ce qu'il est arrivé quelque chose de
25 particulier? Bien là, on va nous l'expliquer à

1 chaque fois, mais le balisage va nous montrer les
2 efforts qui sont consentis.

3 Nous, ce qu'on a entendu dans les dossiers
4 antérieurs, là - puis on l'entend encore
5 aujourd'hui, là, je ne pense pas que le
6 Transporteur a mis ça de côté - c'est que c'est
7 important ce point-là, puis on va déployer des
8 énergies à ce niveau-là. Il n'y a pas de ça si
9 longtemps, c'était des rencontres avec les gens,
10 s'assurer que les pratiques étaient mises en place
11 avec un certain nombre de rencontres puis des
12 objectifs corporatifs. On n'en parle plus
13 maintenant, là, parce que ce n'est plus... on n'est
14 plus dans le même contexte, mais donc le balisage
15 nous apparaît important. Il faut voir ce que
16 l'industrie a de ce côté-là et être aux meilleures
17 pratiques.

18 Et si je suis un Québécois, si je suis un
19 consommateur d'électricité, j'ai aucun problème à
20 ce que mon Transporteur, mon Distributeur aussi
21 d'ailleurs fassent les meilleures pratiques à ce
22 niveau-là pour protéger mon monde, mes Québécois.
23 Alors, moi, d'être balisé avec les voisins, là,
24 j'ai aucun problème avec ça. Au contraire. On va
25 peut-être voir qu'on est meilleur que les autres.

1 Tant mieux. Puis on sera sécurisés de ça, mais ça
2 ne nous empêchera pas de faire mieux, là, ceci dit,
3 mais ça c'est une autre affaire, ça fait partie de
4 la « business » du Transporteur, de faire mieux,
5 s'il veut faire mieux à ce niveau-là, puis on
6 l'encourage à le faire. Mais de ne pas se baliser
7 puis de nous dire : il faut... il faut qu'on donne
8 des priorités là-dessus puis il faut qu'on déploie
9 toutes sortes de moyens, on ne sait pas où est-ce
10 qu'on est, là. Alors suffisant et suffisant, je
11 vous dirais, en même temps la réponse, là, je suis
12 un peu mi-figue, mi-raisin sur cette réponse à
13 votre question.

14 M. JOCELIN DUMAS :

15 Merci.

16 (10 h 42)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Toujours sur les indicateurs. J'ai demandé à,
19 madame la Greffière, de mettre les fameux tableaux
20 de R-58. C'est à HQT-3 et là c'était le tableau 6.
21 Il y avait 6, 8, 11. Je peux vous donner la page,
22 Madame la Greffière.

23 Me STEVE CADRIN :

24 6, 9, 12, 15.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 6, 9, 12, 15. Alors, le premier est à la page 11,
3 Madame la Greffière, je pense. Alors, c'est juste
4 pour qu'on voit de quoi on parle. Alors, la figure
5 6 c'était les dépenses en investissement par mille
6 de circuit et ça c'était la contribution des
7 lignes. La figure 8... Il y avait 7, la
8 contribution. Ça c'était des dépenses. 8 c'était la
9 contribution des postes.

10 Enfin, je ne passerai pas au travers de
11 chacun. Ça continue comme ça. Ce qu'on voit c'était
12 évidemment un type de balisage entre le
13 Transporteur et les participants. On voit les
14 chiffres. Là où je me questionne, dans la décision
15 et je pense que c'est la D-2019-047, sinon c'est la
16 060, mais je pense que c'est la 047, on avait
17 indiqué que le Transporteur n'avait plus à produire
18 dans ses indicateurs les indicateurs qui étaient en
19 lien avec les charges nettes d'exploitation.
20 Monsieur Verret dans son témoignage nous a dit :
21 « Bien, on n'a pas voulu finalement donner ces
22 dépenses-là, parce que... », enfin ces tableaux-là
23 6, 8, et 11, parce qu'on est capables de retrouver
24 ces charges nettes d'exploitation là.

25 Et là, je me demandais, ce que vous voulez

1 suivre, c'est la courbe? C'est parce que là, je
2 comprends votre point de vue que vous voulez
3 continuer à suivre pour voir comment performe le
4 Transporteur. Le Transporteur cherche à ne pas
5 nécessairement donner ses charges nettes
6 d'exploitation si on est capables de les retrouver
7 via les tableaux. Je cherche à trouver, est-ce
8 qu'il y a une façon de concilier que vous ayez des
9 informations sans nécessairement... Je ne vous
10 demande pas de faire la preuve, mais je cherche à
11 comprendre ce que vous recherchez dans ces
12 tableaux-là.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Donc, prendre pour acquis que c'est interdit de
15 voir quelque chose qui nous permettrait
16 d'identifier les charges nettes d'exploitation...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien interdit.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Puis si on le voit, ça pose un problème tel qu'on
21 sort du MRI. Ça sort du processus.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On essaie d'être cohérents entre les décisions.

24 Alors, la décision, la 047 c'était de ne pas
25 indiquer les CNÉ. Dans l'autre décision on disait :

1 « On veut quand même faire la surveillance du
2 réseau, puis regarder ce qu'il y a. ». Est-ce qu'il
3 y a une façon et je cherche à comprendre ce que
4 vous recherchez via ces tableaux-là. Est-ce que
5 voir la tendance sans les chiffres etc. est-ce que
6 ça, ça vous convient?

7 Me STEVE CADRIN :

8 En masquant les chiffres vous vouliez dire par
9 exemple?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 En masquant les chiffres. Non. C'est juste pour
12 voir la ligne par rapport au balisage. Vous voulez
13 les chiffres. Je veux juste comprendre ce que vous
14 recherchez avec ça?

15 Me STEVE CADRIN :

16 Donnez-moi une minute. Je vais vous revenir à ce
17 que je peux vous donner immédiatement. Je vais vous
18 donner l'étendu de ma compréhension, mais c'était
19 aussi l'étendu de la compréhension que j'avais
20 lorsque l'engagement a été fourni. Ce qu'on vous
21 dit c'est... Bien en fait ce qu'on veut savoir
22 c'est les investissements. Vous avez compris
23 l'exercice. Ce qu'on vous dit c'est que comme on
24 vous donne le total, investissement et CNÉ, bien en
25 enlevant un à l'autre, vous allez avoir le chiffre.

1 D'abord, je ne suis pas certain que c'est
2 un problème de lèse Majesté si important de savoir
3 ça, mais d'arriver à cette réponse-là, mais à la
4 rigueur ne donnons plus le montant total CNÉ à
5 investissement combiné, puis laissons-nous avec les
6 tableaux qu'on puisse suivre l'évolution des
7 investissements, parce que c'est ça que ça fait.

8 Alors, indirectement, on peut arriver à la
9 réponse des CNÉ en passant par l'exercice de
10 soustraction. Je vous suggère que ce n'est pas un
11 problème majeur, mais je comprends qu'il y a un
12 problème... Je pense... Je n'ai pas dit ou ça a
13 sonné comme ça, mais je n'ai pas dit que c'était un
14 problème de ne pas l'avoir mis dans la preuve
15 initialement. Ça pouvait être compris de cette
16 façon-là, puis ce que je vous dis maintenant, c'est
17 quand on l'a demandé en engagement, personne ne
18 s'est objecté à ça. Et là on a dit : « Bien, on va
19 l'avoir. », puis là on dit : « Bien là, on ne le
20 fournira pas, parce que ça pourrait donner quelque
21 chose qui mettons devient confidentiel à un point
22 tel que c'est grave. ».

23 Alors, je vous suggère que ce n'est pas
24 grave, mais si c'était grave, enlevons le total.
25 Comme ça on ne pourra pas faire la soustraction,

1 puis on aura l'information qui nous permet de
2 suivre ça, puis d'arriver au prochain « rebasing »
3 en ayant vu chaque année en cours de route. Comment
4 ça s'est passé et voir les fluctuations en cours de
5 route.

6 (10 h 48)

7 Alors, pour nous, cette information-là est
8 importante. Ces figures-là demeurent importantes.
9 Avec les chiffres dedans, pour les fins de la
10 discussion. S'il faut enlever le total, bien,
11 enlevons le total. On pourra faire des
12 soustractions, mais ce n'est pas le but de
13 l'exercice. Ce n'est pas ça qu'on essayait de faire
14 non plus, puis il n'y avait de reproches
15 initialement.

16 Le reproche vient après, au niveau de
17 l'engagement, parce que là, bon, on dit : « Bien,
18 on ne peut pas le fournir parce que ça donne les
19 CNÉ. C'est vrai, ce n'est pas faux de dire que ça
20 donne les CNÉ. Est-ce que c'est grave? Je vous
21 laisserai en juger et vous pourrez donc décider.
22 C'est pour ça que je vous dis : Ordonnez-le
23 maintenant pour les avoir maintenant, dans le
24 dossier actuel, si vous pensez, comme moi, que ce
25 n'est pas si grave.

1 Ou sinon, on le fera pour le futur, au
2 moins là, pour la suite des choses là, si vous
3 pensez toujours que ce n'est pas grave, mais à la
4 rigueur, enlevons le total, dans le futur là, parce
5 que dans le futur là, le total n'est pas encore
6 déposé, alors on ne le saura pas.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ma question qui vient, ensuite, c'est l'ordonnance.
9 Bon, vous voulez l'avoir dans le dossier, là.
10 Voulez-vous commenter, par la suite? C'est pour
11 notre considération lorsqu'on fait le revenu
12 requis? Je veux juste...

13 Me STEVE CADRIN :

14 On va vivre avec l'information.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... voir ce qui suit, avec l'ordonnance.

17 Me STEVE CADRIN :

18 On va vivre avec l'information qu'on va recevoir
19 là, puis on va en prendre note, on va en prendre
20 acte. Pour l'instant, on a des commentaires à faire
21 dans d'autres dossiers là, d'investissements.

22 Donc, on en prend acte. On aurait aimé ça
23 avoir cette information-là plus globale là, plus
24 générale, comme ça, évidemment, pour comprendre où
25 est-ce qu'on s'en va. Donc, on ne vous demandera

1 pas de temps supplémentaire pour argumenter ou
2 faire de la preuve sur cet élément-là. On avait
3 demandé d'avoir les tableaux, tout simplement.

4 On va se limiter, cette année, dans le
5 fond, à cette information-là. On aurait peut-être
6 fait des commentaires, oui, si on avait eu la
7 réponse à l'engagement qu'on souhaitait avoir,
8 avant la présentation de la preuve, bien sûr, ou
9 avant la plaidoirie, bien sûr, mais c'est correct
10 là, c'est les règles du jeu qui nous emmènent à
11 maintenant là.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie. Ça va être l'ensemble de mes
14 questions. Merci beaucoup, Maître Cadrin.

15 Me STEVE CADRIN :

16 C'est moi qui vous remercie.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Avant que l'on se quitte... J'imagine que vous
19 voulez une pause pour la réplique, hein? C'est...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui, bonjour, Yves Fréchette. Alors, je pense que
22 pour une demi-heure, j'en aurai suffisamment pour
23 vous présenter la réplique là. Si on pouvait
24 revenir à onze heures trente (11 h 30), après ça,
25 on pourrait clore pour l'heure du dîner, si vous

1 êtes d'accord.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Avant de vous quitter jusqu'à onze heures
4 trente (11 h 30), peut-être des petits points. Dans
5 votre réplique, vous n'avez pas... J'aimerais...

6 la Formation aimerait savoir parce que dans
7 l'argumentaire de maître Dubé, ce matin, on parlait
8 de balisages et de vérificateurs externes, et on se
9 demandait si le Transporteur serait pour ou contre,
10 ou une position plus nuancée, sur quant à fournir
11 un inventaire des méthodes utilisées en Amérique du
12 Nord?

13 Alors, parce que votre témoin avait indiqué
14 qu'il avait fait quelques appels aux
15 interconnexions proches.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Bien, on connaît nos pairs, on travaille...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 ... avec eux dans tous les comités.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Donc, ça serait de voir ça. Et ensuite, euh... vous
24 n'aviez pas commenté la recommandation 21A, plus
25 précisément, de l'AHQ-ARQ. Alors, si c'est

1 volontaire, c'est correct. On voulait juste voir si
2 c'était un oubli.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 On vous revient, c'est noté.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est noté? Et puis... et bien, je vous parlerai
7 des autres points par la suite, c'est plus la suite
8 du dossier. Alors, on va prendre la pause jusqu'à
9 onze heures trente (11 h 30).

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est bien.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On va vous laisser travailler sur votre réplique.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Je vous remercie.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 (11 h 31)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bonjour, Maître Fréchette.

20 RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

21 Rebonjour. Dernier petit... Dernière petite étape à
22 franchir avant de compléter ce dossier. Je vous
23 offre la réplique du Transporteur. Tout d'abord en
24 ce qui concerne nos amis de BRTM et la suggestion
25 que vous nous faites pour peut-être, de procéder à

1 un balisage nord-américain.

2 On va s'en remettre à vous sur, si vous le
3 jugez utile. Mais quand on regarde l'ensemble,
4 quand on regarde l'ensemble de tout ce qui a été
5 fait, si on prend sa première... vous, vous êtes
6 revenu avec une autre façon, mais on s'en remet à
7 vous pour l'utilité, mais si on revoit l'ensemble
8 des tâches qu'on a faites puis qu'on se tourne vers
9 une firme externe, la première chose qu'on sait,
10 c'est qu'il va y avoir des sommes qui vont être à
11 investir. Ça, c'est sûr tout de suite en partant il
12 y a des... Oui? Voulez-vous m'interrompre?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vais juste vous amener la nuance qu'on a amenée.
15 Ce n'était pas nécessairement un balisage. Parce
16 qu'un balisage, ce serait de comparer les données
17 de l'un à l'autre.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. C'était plus inventaire.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais on parlait...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 J'ai dit « balisage ».

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, oui. Excusez-moi!

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est plus l'inventaire.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 La langue a fourché. J'avais inventaire. Alors,
7 vous savez, parfois il y a un délai.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est de l'inventaire des méthodes.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Pourtant le cerveau et la langue, c'est quand même
12 assez rapproché. Alors, oui, j'avais inventaire.
13 J'ai bien compris. Oui, Monsieur Dumas.

14 M. JOCELIN DUMAS :

15 Ou, autrement dit, une recension des pratiques
16 qu'on peut observer au Canada, peut-être Nord-Est
17 américain.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien. Écoutez, on va s'en remettre à vous si
20 vous jugez que cela est utile. Pour nous, vous le
21 savez, il n'y a pas de souci. Puis comme monsieur
22 Roy l'a mentionné, on est en lien avec nos pairs au
23 sein du NPCC, NERC, de l'ACÉ, et autres. On s'en
24 remet à vous pour l'utilité de ça. Je ne vois pas
25 qu'il y a de difficulté. C'est juste qu'on... Je ne

1 peux pas prendre d'engagement. On n'a pas eu la
2 chance de parler avec monsieur Roy. Mais je suis
3 assez convaincu que cette chose-là est possible.

4 Si on revient maintenant à la suggestion
5 initiale qui était, dans le fond, de... puis
6 c'était très bien des gens de BRTM. Dans la mesure
7 où ils constatent tous les efforts que le
8 Transporteur a faits, bien, l'ultime pour eux,
9 c'est peut-être d'aller vers une firme externe.
10 Quand on examine cette proposition-là de façon
11 spécifique, on voit tout de suite tout d'abord les
12 difficultés qu'on va rencontrer au niveau des
13 coûts.

14 On peut penser que ça va... On voit
15 l'exercice que le Transporteur auquel il s'est
16 astreint. Alors, c'est quand même un exercice qui
17 est de longue haleine qui risque d'être très
18 complexe. Parce que les données... Vous avez vu le
19 « mapping », entre guillemets, ou la description des
20 différentes étapes pour en arriver avec un taux de
21 pertes. Alors compliqué. Ce qui amène par la force
22 des choses une montée en compétence qui va être
23 quand même assez longue, parce qu'il faut connaître
24 le réseau d'Hydro-Québec pour pouvoir vraiment en
25 apprécier si on est une firme externe.

1 Alors, dans ces circonstances-là, pour
2 nous, la voie qui était à privilégier, c'est celle
3 qu'on vous a offerte. C'est-à-dire de travailler
4 avec les gens de l'IREQ qui sont des gens reconnus
5 dans leur milieu, dans leur domaine. C'est des gens
6 qui sont impliqués avec nous, qui connaissent le
7 réseau. Donc, toute cette complexité-là, cette
8 montée en connaissances-là n'est pas, n'est pas
9 requise.

10 Donc, ils sont vraiment intégrés dans nos
11 processus. Bien sûr, c'est vraiment eux qui nous
12 apparaissent les mieux placés pour pouvoir valider
13 les étapes qu'on avait à franchir. Et je vous
14 rappelle aussi le fait que... Et c'est en
15 témoignage. C'est qu'on est vraiment les seuls qui
16 allons utiliser les deux méthodes, c'est-à-dire la
17 méthode directe de calculs, la méthode directe de
18 détermination du taux de pertes, mais aussi que
19 cette méthode-là va être contre validée par
20 l'estimateur d'état. Alors, on va vraiment... C'est
21 la ceinture puis les bretelles, si vous me
22 permettez l'expression québécoise.

23 Les gens peuvent être rassurés. Nos clients
24 peuvent être rassurés. Vous pouvez être rassurés
25 que tous les efforts vont être faits. Et dans le

1 rapport annuel, à chaque année, lorsqu'on va vous
2 faire le suivi du taux de pertes réel de l'année,
3 on va aussi identifier s'il y a des éléments que
4 l'estimateur d'état aura recensés, donc vous donner
5 la somme des travaux de l'année. Je pense qu'avec
6 ça, le niveau de confiance est vraiment rencontré
7 de toute part à l'égard de ce sujet-là.

8 Puis on a toujours la même... Monsieur
9 Verret et madame Salhi qui m'accompagnent, vous
10 savez, on est toujours en lien avec nos clients.
11 Ultiment, si les gens de Brookfield ont des
12 questions, veulent se renseigner sur ces sujets-là,
13 la voie, même si on aime beaucoup être devant vous
14 trois, là, puis travailler avec l'équipe, mais la
15 voie, c'est toujours le téléphone, il y a toujours
16 des gens qui seront capables de leur répondre, de
17 leur donner des précisions supplémentaires selon le
18 cas. Ça, ça complète pour BRTM.

19 (11 h 36)

20 Maintenant, j'aimerais aborder avec vous
21 quelques éléments dans le dossier de la Romaine, en
22 réplique à l'AQCIE-CIFQ, de ce que vous avez
23 entendu hier.

24 Alors tout d'abord, un des premiers... un
25 des premiers éléments c'est que, pour eux, le

1 report appa... je n'ai pas les notes avec moi, là,
2 mais que le report apparaissait nouveau. Alors ça,
3 on est un petit peu surpris de ça. Dès l'année
4 dernière, on l'a annoncé qu'il y avait un décalage
5 dans le cadre de ce dossier-là. On l'a annoncé en
6 audience, alors il n'y avait rien de spécifique là-
7 dedans. Et ça n'a pas été mentionné à la décision
8 de l'an dernier, mais ça a été clairement annoncé.

9 Maintenant le deuxième élément qu'ils vous
10 ont mentionné c'est que c'est un report qui n'est
11 pas usuel. Alors encore une fois, on est face à un
12 projet de très longue durée. D'avoir des projets
13 pour des clients qui bougent, là, il n'y a
14 absolument rien est anormal là-dedans. Et le
15 contrat qu'on a signé, l'entente de raccordement,
16 prévoyait déjà que la mise en service ou la fin des
17 travaux, la mise en service finale du projet
18 pouvait être décalée. Alors de penser que
19 c'était... que c'est non usuel, c'est pas le cas.
20 Au contraire, ça fait partie du déploiement des
21 grands chantiers, comme la Romaine qui a été à son
22 époque un des plus grands en Amérique du Nord.

23 Et maintenant le cadre constitué quand on
24 le regarde c'est pas l'année deux mille vingt
25 (2020), c'est le fait que la contribution, elle est

1 perçue à la fin des travaux. C'est pas l'année deux
2 mille vingt (2020) qui était le cadre constitué,
3 mais plutôt le fait que la contribution, elle, elle
4 est perçue à la fin des travaux et ça, ça n'a pas
5 changé. C'est pas qu'il y a un décalage qui est
6 permis en vertu du contrat puis qui va remettre en
7 cause tout le cadre contractuel, le cadre
8 constitué, qui s'imbriquaient l'un dans l'autre. Et
9 c'est seulement la date qui a varié.

10 Maintenant, l'autre élément qu'il vous a
11 mentionné, c'est que les conditions de report, bien
12 ça ne veut rien dire, c'est bidon. Bien je vous...
13 je vous... « bidon », ça c'est moi. Que les
14 conditions de report, ça ne voulait rien dire.

15 Je vous ramène à l'article 23 de l'entente
16 de raccordement, qui dit, un : « On doit être
17 avisé, comme Transporteur, que c'est susceptible de
18 retarder ». Ça, ça a été tout à fait respecté. Vous
19 avez toutes les démonstrations dans le dossier.

20 Deuxièmement, il doit y avoir une
21 démonstration au Transporteur qu'il a pris les
22 mesures pour établir une nouvelle date dans un
23 délai raisonnable. Ça, vous avez les lettres, vous
24 avez tous les suivis qu'on fait, cette mention-là
25 de l'article 23, elle a été tout à fait respectée.

1 Et ensuite de ça, tout ça va être constaté dans une
2 entente écrite. Alors tous les éléments de
3 l'article 23 ont été complètement respectés par le
4 Transporteur.

5 Maintenant, la lettre de HQP, elle a été
6 déposée au dossier... la lettre de notre
7 fournisseur, de notre... du demandeur de service
8 dans ce cas-là, du demandeur de raccordement, donc
9 d'Hydro-Québec Production exprime les motifs.

10 Alors on n'a eu aucune question de personne
11 en audience sur la valeur de ces motifs-là. Je vous
12 sou mets que d'arriver en plaidoirie puis de dire
13 que les motifs sont... ne nous apparaissent pas
14 valables, je m'inscris en faux sur ce type de
15 processus-là. Si on voulait questionner les motifs
16 puis on souhaitait faire valoir que ces motifs-là
17 n'étaient pas... ne nous apparaissaient pas
18 valables, bien il fallait faire le travail. Et puis
19 c'était spécifiquement prévu dans l'engagement
20 qu'on avait avec... avec notre partenaire, qu'il y
21 a des gens qui se rendaient disponibles pour
22 pouvoir venir témoigner à l'égard des motifs. Parce
23 qu'évidemment, le Transporteur n'est pas le
24 gestionnaire du chantier, on ne peut pas témoigner
25 des motifs, des problèmes de sol, des problèmes de

1 santé et sécurité qu'ils ont pu vivre dans
2 l'exécution des travaux. Alors on avait déjà prévu
3 ça.

4 Je vous soumets que d'arriver en plaidoirie
5 à la fin puis dire : bien c'est pas très
6 convaincant, ça reste quand même que ça n'a pas été
7 discuté ici. Il n'y a eu aucune question qui a été
8 faite de personne sur les motifs puis la lettre,
9 telle que vous avez, c'est celle qui est au dossier
10 maintenant et c'est la preuve que vous avez.

11 Encore une fois, les amendements qu'on vous
12 a présentés sont cohérents et ils sont cohérents
13 avec l'ensemble de l'oeuvre et on n'est pas... on
14 ne pouvait pas se lancer dans... et c'est... on ne
15 pouvait pas dénaturer l'entente et le cadre
16 réglementaire et le cadre constitué par le biais de
17 l'amendement. On devait suivre le contrat et
18 s'appliquer à respecter l'article 23.

19 Et au niveau des conditions de report que
20 je viens de mentionner avec vous, là, les propos de
21 mon collègue c'étaient que les conditions de report
22 c'est banal. Écoutez, là, la lettre est là. C'est
23 la seule preuve que vous avez, ça a été non
24 contredit, il n'y a eu aucune question avant la
25 plaidoirie. Écoutez, je suis assez mal à l'aise

1 avec le procédé.

2 (11 h 41)

3 Maintenant, on essaye aussi de vous
4 faire... on vous a fait la mention que l'article
5 12.1 et l'article 23 vont de pair. Alors quand vous
6 allez reprendre le texte de l'entente de
7 raccordement, vous allez voir que la section 12,
8 12.1, cet article-là, il concerne l'abandon. Alors,
9 est-ce qu'ici, on est dans une situation d'abandon?
10 La réponse, c'est non.

11 Alors, vous verrez là, si on faisait la
12 lecture ensemble, dans l'article 12.1, il y a une
13 gradation dans l'abandon. Alors, le dernier, le
14 tout dernier, c'est, in fine, c'est celui auquel on
15 réfère à une possibilité de compensations pour des
16 frais financiers. C'est dans le cas d'un abandon
17 qui serait une suspension à très longue durée, mais
18 dans un cadre de type « abandon » là.

19 Puis si on l'interprète puis on le lit d'un
20 seul trait là, c'est ce que ça veut dire. Et c'est
21 pour ça qu'on réfère à 23 parce qu'à l'article 23,
22 c'est là où on va fixer des conditions, on va fixer
23 les nouvelles dates, et caetera. Ce qui, donc, nous
24 place dans une situation de suspension extrêmement
25 prolongée. Ce qui n'est pas le cas dans notre

1 situation ici, où on a un décalage d'une année pour
2 la mise en place... pour la mise en service de ce
3 projet-là.

4 Je mentionne, également, que, l'autre
5 argument, c'est que l'amendement n'était pas
6 nécessaire. Bien, écoutez, l'article 23 de
7 l'entente de raccordement prescrit ce que l'on
8 devait faire. Je vous soumetts, bien humblement, que
9 si on n'avait rien fait par rapport au respect de
10 l'entente de raccordement, vous nous auriez
11 reproché de ne rien avoir fait puis vous auriez eu
12 raison.

13 Au contraire, face à un dossier de cette
14 nature-là, face au paragraphe 550 de la décision
15 qu'on a citée, que monsieur Verret et vous-même,
16 avez citée, Madame Duquette, on a mis un soin
17 particulier à ce projet-là pour s'assurer qu'il
18 soit suivi, avec des étapes charnières.

19 Et vous regarderez les dates des étapes,
20 elles sont arrimées à nos présences ici, au dépôt
21 du dossier et juste, à la période pour les
22 témoignages. Ce qui, pour nous, était important
23 pour pouvoir faire le suivi d'une manière sérieuse,
24 comme vous nous l'aviez demandé dans les décisions
25 antérieures. Pour ça, ça complète pour l'AQCIE-

1 CIFQ. Oui, je vous écoute.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Préférez-vous avoir les questions sur ce sujet,
4 maintenant?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bien, si vous le souhaitez. C'est comme vous le
7 souhaitez, je... C'est comme vous le souhaitez,
8 Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vais vous la poser tout de suite puisqu'on est
11 dans le sujet.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Me permettez-vous de me verser un petit verre
14 d'eau?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Absolument.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Deux, si vous le voulez.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Pardon. Parce que je ne sais pas si c'est vos
23 questions là, je suis venu la bouche sèche, tout à
24 coup. Je fais une blague.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous faites référence...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est la crainte... la crainte.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bof... vous n'avez rien à craindre, mes questions
7 ne sont jamais méchantes. Ça dépend toujours du
8 point de vue là, mais...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Ça dépend de celui qui les reçoit.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 La beauté est dans l'oeil de celui qui regarde,
13 j'en suis consciente.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui, bon, dites-vous que je le prends comme un
16 échange qu'on a entre nous, puis j'essaie toujours
17 de vous répondre, ainsi que mes collègues, au
18 meilleur de nos connaissances et en vous donnant la
19 position de l'entreprise, bien sûr.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, c'est juste pour parler... parce que vous
22 revenez souvent sur le fait que c'est un cadre
23 constitué et que c'est le motif pour lequel le
24 versement d'une prestation ou d'une compensation
25 partielle ou autre... Vous ne pouviez pas le

1 demander? Ou vous ne vous sentiez pas dans la
2 position de demander...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 On n'était pas...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... au Producteur de faire cette... Et là, je...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous là...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... j'avoue ma faute...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 ... mais bon, c'est...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... je n'ai pas envoyé le lien à madame la
15 greffière, mais dans le dossier R-9000-2017, à la
16 pièce B-0040, page 17...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Bien, je vais me fier à vous là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... c'est le rapport annuel du Transporteur. C'est
21 une réponse à une DDR et c'était la question 5.1 et
22 c'était concernant... la question est la
23 suivante... Et c'est concernant Rivière Nouvelle :

24 Veuillez préciser et expliquer le
25 traitement effectué par le

1 Transporteur, de la contribution liée
2 au projet d'intégration du parc
3 éolien[...]

4 Et je vous fais grâce de mon Inu :

5 [...]Rivière Nouvelle, considérant la
6 décision citée à la référence 2.

7 Au troisième paragraphe de la réponse... je ne vous
8 lirai pas tout, ça dit, et je cite :

9 Dans le cas du projet[...]

10 Je vais mettre mes lunettes :

11 Dans le cas du projet du parc éolien
12 Rivière Nouvelle, bien que la Régie
13 ait réservé sa décision quant à
14 l'estimation et aux modalités de
15 recouvrement de la contribution du
16 Distributeur, le Transporteur a saisi,
17 dans l'année deux mille dix-sept
18 (2017), un montant provisoire à titre
19 de contribution du Distributeur, et
20 ce, sachant qu'un ajustement pourrait
21 éventuellement être requis au terme de
22 la décision finale de la Régie. Cette
23 contribution provisoire, déjà
24 considérée en deux mille dix-sept
25 (2017), réduit le solde additionnel

1 qui pourrait ultérieurement être exigé
2 au Distributeur advenant une décision
3 favorable de la Régie quant à la
4 proposition du Transporteur. Le
5 Transporteur fera les ajustements
6 nécessaires pour respecter la décision
7 finale de la Régie dans le cadre de la
8 Phase 2 du dossier R-3888-2014.

9 (11 h 46)

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui. Je vous suis. Alors, la question?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 La question évidemment c'est le cadre constitué...

14 Évidemment, ce n'est pas arrivé souvent.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Ce n'est pas la même chose. Je vous laisse aller.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien c'est ça. Alors, la question c'est :

19 expliquez-moi la différence.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Il y en a une historique tout d'abord. Je n'ai les
22 pas les décisions...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parce que le contrat, puis peut-être, mais il me
25 semble que le contrat non plus ne faisait pas

1 référence à de possibles contributions préalables.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Je ne sais pas de quel contrat vous parlez, mais...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Entre le Transporteur et le Distributeur concernant
6 la contribution.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, mais je vais vous donner mon premier niveau de
9 réponse.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Allez-y.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Puis là, je n'ai plus les décisions avec moi, mais
14 je vais y aller de mémoire, puis je demanderai, si
15 vous me permettez, de compléter avec monsieur
16 Verret.

17 Tout d'abord, il faut comprendre le
18 mécanisme entre les deux bases de tarification des
19 deux autorités réglementées que vous avez devant
20 vous. Si on se recule à deux mille six (2006), ce
21 n'est plus ce qu'on vient de vivre tout récemment.
22 Donc, si on se rapporte à cette époque-là, alors ce
23 qu'on veut c'est s'il y en a une qui monte, l'autre
24 descend. On sait que l'une est le correspondant de
25 l'autre. Rien ne se perd, rien ne se crée ici. Ce

1 qui va être du côté du Distributeur ou du
2 Transporteur, ça va être les mêmes. Ces deux bases
3 de tarification-là à l'égard de ces projets-là vont
4 varier de façon égale.

5 DèS deux mille six (2006), j'y vais de
6 mémoire, parce que je ne l'ai pas avec moi, mais
7 dès deux mille six (2006) à l'égard de... Pour des
8 fins de précisions, pour des fins de suivis
9 réglementaires, les projets ont été autorisés, mais
10 toujours sous réserves de leur traitement
11 réglementaire ultime. Alors, cette situation-là
12 pour Rivière Nouvelle était cohérente avec ce qui
13 est fait dès deux mille six (2006) par les
14 décisions d'autorisation à l'égard du raccordement
15 pour tout ce qui concerne les projets éoliens.

16 Alors, de traiter Rivière Nouvelle de la
17 même façon que les autres projets d'intégration du
18 Distributeur, c'est tout à fait légitime et
19 conforme et vous avez les deux autorités qui sont
20 réglementées de la même façon avec l'effet
21 clepsydre, si je peux m'exprimer comme ça, sur les
22 deux bases de tarification.

23 Quand on est dans un projet
24 d'investissement à l'égard d'un tiers qui n'est pas
25 réglementé par vous-mêmes. Ici que ce soit Hydro-

1 Québec Production, que ce soit quelque partie que
2 ce soit, à un moment donné dans le temps, ils
3 décident d'aller de l'avant avec un projet, puis
4 ils prennent des engagements financiers précis. Ils
5 prennent des engagements précis qui vont aussi
6 couvrir le financement de ce projet-là et qui va
7 aussi couvrir une très longue période, parce que
8 dès le moment de la signature, ils prennent un
9 engagement, puis ils vont déterminer à partir de
10 quel moment ce versement-là ultime devra se faire.

11 Alors là, on est dans deux univers
12 complètement différent. On est avec deux clients
13 complètement différents. Vous me permettez, puis
14 après ça, je vais compléter avec, monsieur Verret,
15 puis, madame Salhi. Donc, on est avec un
16 environnement complètement différent, parce qu'on
17 doit s'assurer de donner à ce client-là une
18 sécurité juridique pour la complétion de son projet
19 sur une période de plus de dix (10) ans.

20 C'est impossible pour nous de penser que la
21 Régie pourrait en venir à autoriser un projet à
22 l'égard d'un tiers comme RTA, HQP ou n'importe quoi
23 et qu'on réserverait la méthode de récupération à
24 la toute fin en disant aux clients : « Bien
25 écoutez, vous vous êtes engagés sur toute la

1 période de dix (10) ans pour déployer votre projet,
2 mais quand on va vous réclamer la contribution, ça,
3 ça va être déterminé plus tard. ».

4 Il n'y a pas personne, il n'y a pas aucun
5 participant, il n'y a pas aucun développeur qui va
6 prendre des engagements sur lesquels il n'y a pas
7 de dates à l'égard des sommes qui pourraient lui
8 être réclamées. C'est de lui créer un fardeau
9 financier extrême et ce n'est pas ça que notre
10 cadre réglementaire prévoit.

11 Alors, je pense que dès le départ, on n'est
12 pas dans le même univers en terme de clientèle,
13 parce qu'évidemment, la relation très intime entre
14 HQD et HQT, par l'effet de leur base de
15 tarification correspondante faisait en sorte que
16 cette réserve-là n'handicapait pas la poursuite des
17 travaux de la Régie, mais avec un tiers, dans un
18 cadre d'un projet, c'est une chose qui m'apparaît,
19 à première vue, tout à fait différente.

20 Permettez-moi de compléter avec mes
21 collègues. Écoutez, j'ai dû être pas si pire cette
22 fois-là, ils n'ont rien...

23 (11 h 52)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bien, en fait, je voulais juste poursuivre la

1 discussion avec vous. Ce que vous me dites, c'est
2 des éléments extérieurs. Moi, je vous parle du
3 cadre, parce que c'est à quoi vous me ramenez, le
4 cadre constitué, le cadre réglementaire constitué
5 est le même, c'est une entente de contribution qui
6 est similaire dans les deux cas. Et dans un cas,
7 pour des raisons que vous venez d'expliquer, vous
8 avez dit « c'est correct de prendre un montant
9 provisoire ». Et dans l'autre, vous nous dites
10 « bien, c'est un tiers avec lequel finalement c'est
11 possible de ne... En fait, je ne juge pas que c'est
12 possible. »

13 Alors, je comprends les contraintes qui
14 peuvent être diverses avec Rivière Nouvelle puis
15 vous connaissez autant que moi toute la difficulté
16 qu'il y a eu dans les décisions réglementaires sur
17 la politique d'ajout entre deux mille huit (2008)
18 et maintenant, mais qui fait en sorte que la
19 décision, je suis toujours sous réserve là, mais le
20 cadre réglementaire est le même.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je ne suis pas d'accord avec vous. Malheureusement,
23 je ne peux pas être d'accord avec vous parce que le
24 cadre réglementaire à l'égard du Distributeur et du
25 Transporteur, si on se place à l'époque deux mille

1 six (2006) là ou les premiers projet d'intégration
2 là. Je nous imagine, que ce soit Terre-Neuve, les
3 gens de Terre-Neuve ou quelque développeur que ce
4 soit, Yves Fréchette qui développe un... qui veut
5 développer une installation puis qui veut se
6 raccorder au réseau de transport qui est supérieur
7 à un coût de soixante-cinq millions (65 M\$) là. De
8 se présenter, de se présenter auprès du
9 Transporteur pour dire « bien, écoutez, moi, je
10 suis prêt à aller de l'avant avec mon projet. »

11 Puis ces gens-là disent « ah! Bien là, ils
12 me disent : Bien, on va faire autoriser ton projet
13 à la Régie, c'est super, mais on ne le sait pas
14 quand est-ce que tu vas devoir décaisser les
15 sommes. »

16 Ça, c'est conceptuellement impossible que
17 qui que ce soit s'engage auprès de nous pour mener
18 ses projets. Pour le Distributeur, c'est tout à
19 fait différent. Le Distributeur était réglementé à
20 cette époque-là sur les mêmes bases que nous. Vous
21 savez très bien que si on reçoit une contribution
22 du Distributeur, notre base de tarification va
23 baisser de façon correspondante et la sienne va
24 monter de façon correspondante.

25 Alors, vous savez, l'effet clepsydre entre

1 l'un et l'autre nous permettait le luxe du temps.
2 Hein! Le luxe du temps d'arriver avec une
3 contribution qui soit peut-être dans une période
4 temporelle plus favorable qui permettrait un moins
5 grand choc au... Je ne veux pas retourner là-dedans
6 là, mais peut-être que ça nous permettait de
7 différer dans le temps puis de permettre que la
8 contribution soit moins... fasse moins mal, et
9 caetera, et caetera.

10 Peut-être, peut-être là, mais ça, l'effet
11 clepsydre c'était ça qui était derrière ça, mais à
12 l'égard d'un tiers qui s'engage auprès de
13 TransÉnergie pour réaliser un projet d'une ampleur
14 telle que celle-ci puis de lui dire dix (10) ans
15 plus tard « finalement, par l'effet prévu dans le
16 contrat d'un report de la date de mise en service
17 ou de la date de fin des travaux, bien il va
18 falloir que tu paies maintenant les
19 contributions. »

20 La première chose qu'il va nous dire ce
21 tiers-là, c'est « moi, je ne me suis pas engagé
22 pour deux mille vingt (2020) là. Je me suis engagé
23 que, oui, je te payais à la fin des travaux. Puis
24 quand, ça, ça va arriver, effectivement vous allez
25 avoir la contribution puis, dans le même mois, ça

1 va se faire. Alors, mise en service, réception des
2 sommes là et l'intégration BT et la réception de la
3 contribution du client, les deux vont se faire à
4 l'intérieur d'une plage temporelle très très
5 restreinte.

6 Alors, écoutez, je ne peux pas adhérer à...
7 je ne peux pas adhérer à ce que vous dites, Madame
8 Duquette. Notre vision est différente là-dessus.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je comprends ça, puis on va... on va...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Malheureusement. J'aime ça me trouver des...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, non. Mais, on ne réglera pas ça dans la minute
15 qui suit là, on va réfléchir à tout ça. La question
16 qui demeure à ce moment-là, c'est : à quel point,
17 combien de reports...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Ah!

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... ou combien d'années? Parce que vous n'êtes
22 pas...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Bon. La question est légitime.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... vous n'êtes pas maître de ça non plus, alors...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 La question est légitime. La question est légitime
5 puis il nous ramène peut-être sur deux niveaux. Le
6 premier, c'est aujourd'hui, la question reste
7 hypothétique parce qu'on n'a aucun signal.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Hum, hum.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ça, je peux vous le dire. Puis on les suit, on a
12 des rendez-vous, on fait nos suivis. Alors, Jusqu'à
13 aujourd'hui, la question est hypothétique. Donc,
14 là-dessus, se prononcer sur de l'hypothèse, c'est
15 plus difficile. Vous me permettrez de... tout ça,
16 c'est sous toute réserve parce que, évidemment, on
17 n'en a pas.

18 Mais, la deuxième chose, c'est que s'il y
19 avait encore d'autres motifs, bien nos clients là,
20 on va avoir la même rigueur à l'égard d'eux. C'est
21 d'exiger, si ces motifs-là sont sérieux, puis qu'on
22 veut les tester puis qu'on veut les examiner,
23 d'exiger de nos clients leur contribution, leur
24 contribution par témoignage, par présentation.

25 (11 H 57)

1 Parce que quand on est face à des situations qu'on
2 ne peut pas contrôler, des problèmes de sols, des
3 problèmes de santé et sécurité qui peuvent amener
4 mort d'hommes ou de femmes ou autrement, qui
5 peuvent bloquer des chantiers pendant de longue
6 période, c'est presque... c'est pas loin d'être
7 assimilé à des cas fortuits ces circonstances-là.
8 Alors, je vous dirais, prenons les étapes sans les
9 brûler. Ce qu'on a jusqu'à maintenant, on a
10 l'article 23. Lui fait partie de notre entente, le
11 Transporteur agit de façon très responsable, a
12 suivi le dossier de façon cohérente. On sait que
13 c'est important. On l'a suivi. On l'a encadré. On
14 vous a fait les suivis correspondants. S'il y a
15 d'autres difficultés qui se présentent à l'horizon,
16 on va agir avec la même rigueur, ça, je peux vous
17 en assurer que le Transporteur va garder cette
18 rigueur-là que vous avez pu constater jusqu'à
19 maintenant.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et je comprends que la situation est hypothétique.
22 Mais nous sommes dans l'hypothétique. Mais
23 légalement parlant, je veux juste voir, à votre
24 avis, où se situent les pouvoirs de la Régie. Vous
25 nous dites, bien, écoutez, le Producteur pourra

1 venir se justifier lui-même sur les conditions du
2 rapport, ils viendront témoigner.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Sur les motifs surtout. C'est les motifs.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Sur les motifs.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Parce que les conditions sont déjà au contrat.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et disons que la Régie juge que les motifs ne sont
11 pas suffisants.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je n'aime pas ça.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, non, mais...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 On ne se rendra pas là, Madame la Présidente. On ne
18 se rendra pas là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Puis la question n'est pas méchante. Je n'essaie
21 pas de vous mettre dans l'embarras. J'essaie de
22 voir quelles sont les perspectives. Alors, vous
23 nous dites, oui, bien, on vous produira le
24 Producteur. Oui, mais ça fait quoi en bout de
25 piste?

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Bien, c'est pour...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Légalement, là. Je ne parle pas... Légalement
5 parlant, que vous les ameniez puis qu'ils
6 témoignent, si on ne devait pas les trouver
7 crédibles, par exemple, pour une raison ou pour une
8 autre, ça fait quoi? Ça change quoi? Ça change
9 rien. Je ne comprends pas votre argument.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Me permettez-vous, je vais prendre l'article 23?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Absolument.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Là, ma demi-heure va être dépassée. Mais il ne
16 faudrait pas m'en vouloir, hein. Ça,
17 malheureusement, je ne plaide pas coupable pour
18 celle-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Non. Ça, c'est de ma faute, c'est mes questions.
21 Mais c'est habituel.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Vous auriez dû me le dire. Si on prend l'article
24 23. La première tâche.

25 Le Producteur doit aviser le

1 Transporteur...

2 C'est le dernier paragraphe de l'article 23 de
3 l'entente de raccordement.

4 Le Producteur aviser le Transporteur
5 par écrit dans un délai raisonnable de
6 tout événement ou situation
7 susceptible de retarder ou devancer
8 substantiellement cette date et, dans
9 ce cas, doit démontrer au Transporteur
10 qu'il a pris les mesures nécessaires.

11 Il y a quand même un jugement là qui est à faire.
12 Est-ce que c'est un événement frivole? Est-ce que
13 c'est un caprice? Est-ce que... Nous, on a quand
14 même une appréciation à faire là. Alors, si les
15 motifs étaient frivoles, si les motifs étaient
16 bidons, si les motifs... On n'est pas là. Alors,
17 l'article 23 nous donne la recette du chemin.
18 Qu'est-ce qu'on doit avoir comme démonstration pour
19 pouvoir être face à une situation où cette date-là
20 peut varier.

21 Je vous réitère que l'article 23, lui, ça
22 va être lui notre guide. Alors, si les motifs, on
23 veut les contester puis, après ça, vous dire...
24 Puis, ça, c'est vraiment hypothétique ce que je
25 vais vous dire. Hein, on vous présente, puis, là,

1 dans votre décision, vous dites, bien, finalement,
2 les motifs, le Transporteur, vous avez été
3 complaisant. Hey, là, on est vraiment dans
4 l'hypothétique. Ça n'arrivera jamais.

5 Bien, là, la Régie pourrait rendre une
6 décision. Ça m'apparaîtrait un petit peu légitime,
7 hein, de nous dire qu'on a été... Puis ça ne veut
8 pas dire qu'on n'irait pas dans d'autres modes de
9 révision. Je vous dis ça de même. On est dans
10 l'hypothétique. Ce que je veux vous dire, c'est que
11 l'article 23, il est utile à nous. On l'applique de
12 façon rigoureuse. Puis c'est celui-là qui va nous
13 donner la voie de la suite de ce dossier-là. Mais
14 aujourd'hui qu'est-ce qu'on a? On a un processus
15 rigoureux. Le Transporteur l'a bien encadré. On a
16 des dates. On a des rendez-vous. On n'a aucun
17 signal que ça décale aujourd'hui.

18 Écoutez, l'hypothétique, vous avez un
19 Transporteur qui est présent, qui va se présenter
20 ici à chaque année, témoigner sous serment, faire
21 des représentations comme votre humble serviteur.
22 On a toujours le plaisir de bien faire, de se
23 présenter ici avec les bonnes réponses et de ne pas
24 induire jamais la Régie en erreur à l'égard de ce
25 qu'on fait. Alors ça ne va pas changer.

1 Je pense qu'on est dans une voie, Madame
2 Duquette... Puis je vous dis ça avec tout respect.
3 Je pense qu'on est dans une voie qui ne nous amène
4 pas nulle part. Je pense qu'il faut travailler ce
5 dossier-là avec les acquis qu'on a, le cadre
6 constitué qu'on a, l'entente de raccordement qu'on
7 a, puis toutes les démarches que le Transporteur de
8 rigueur a faites depuis l'annonce du report pour
9 faire en sorte de vraiment qu'on voit que cette
10 situation-là est bien encadrée.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie. Je vais vous laisser continuer.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est moi, c'est moi. Merci pour les échanges.

15 C'est toujours intéressant.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je suis heureuse de le savoir.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Ah, non, non, mais vous en faites pas, là, vingt-
20 sept (27), vingt-huit (28) ans de prétoire quand
21 même. Je commence à être pas pire, j'espère.

22 (12 h 01)

23 FCEI maintenant. Maintenir impact IFD. Bien
24 écoutez, là, simplement le seul mot qu'on veut vous
25 dire là-dessus c'est qu'on... on revient... pour

1 nous, la position d'Hydro-Québec c'est que c'est
2 pas pertinent de continuer de mettre des efforts.
3 On voit que l'impact donne du « bruit », entre
4 guillemets, là, dans nos résultats. On veut
5 travailler sur le taux de disponibilité. C'est ça
6 qui nous apparaît la... la chose à faire.

7 Maintenant pour l'AHQ-ARQ, si vous me
8 permettez je vais suivre, là, le déroulement de la
9 plaidoirie de son procureur ce matin. Je vous
10 réitère que dans notre plaidoirie écrite, je ne
11 l'ai pas... je ne les ai pas tous faits, mais vous
12 avez par recommandation chacune des rétractations
13 ou des nuances que le Transporteur souhaitait
14 faire, avec les références correspondantes. Donc,
15 je vous en... je vous suggère, là, évidemment d'y
16 jeter un petit coup d'oeil.

17 En ce qui concerne maintenant la fréquence
18 des accidents de travail, c'était la recommandation
19 2 et tout ça, où on mentionne qu'on ne comprend pas
20 la position du Transporteur. Écoutez, dans
21 chacun... chaque légis... l'objectif d'un balisage
22 c'est qu'il faut que ce soit comparable. Il faut
23 que ce soit comparable, un balisage, ça fait que
24 pour y participer il faut qu'on soit dans un
25 environnement de comparabilité. Ça, c'est un.

1 Deuxièmement, c'est pour voir si on est lié
2 aux meilleures pratiques de l'industrie. Est-ce
3 qu'on est dans cet environnement-là? Comment qu'on
4 se situe par rapport à? Mais lorsque... ce qu'on
5 vous dit, ce qu'on vous mentionne, les réponses qui
6 vous sont faites c'est : lorsqu'on est face à des
7 législations qui sont... qui sont différentes,
8 comment on va pouvoir établir des législations avec
9 toutes sortes de difficultés... toutes sortes de
10 particularités différentes, comment on va pouvoir
11 établir des indicateurs qui puissent être
12 comparables, sans avoir à nuancer tellement ou à
13 édulcorer tellement, que ça ne donnera aucun signal
14 à la Régie?

15 Alors quand nous... à Hydro-Québec
16 Production, là, à Hydro-Québec en général, on ne
17 vend pas de la gomme balloune. On sait très bien
18 que c'est des... l'électricité, ce sont des
19 produits qui sont mortels quand ils sont... quand
20 nos installations sont... sont mal protégées ou
21 autrement. Alors j'écoutais le procureur de l'AHQ
22 tantôt, là, parce qu'ils sont intéressés par la
23 sécurité du public, ça je peux vous dire que la
24 sécurité du public puis de nos employés c'est au
25 coeur de l'action. Ça, il n'y a aucune... il n'y a

1 pas un sou noir - ça n'existe plus, là - mais il
2 n'y a pas un cinq sous (5 ¢) qui serait... qui ne
3 serait pas investi, si la sécurité de nos employés
4 n'était pas au coeur de nos préoccupations. Il n'y
5 a pas un cinq sous (5 ¢) qui va être économisé pour
6 cet... pour cet élément-là, c'est un « commitment »
7 de la haute direction.

8 Alors qu'est-ce que le balisage va amener
9 de plus à la Régie? Qu'est-ce que... avec toutes
10 les difficultés qu'on aura de réconcilier des
11 cadres législatifs qui sont différents, des cadres
12 réglementaires différents. On pense que ça ne vous
13 amènera rien. Mais en ce qui concerne, par exemple,
14 nos suivis de notre performance interne, ça vous
15 l'avez.

16 Donc, vous avez l'engagement d'Hydro-
17 Québec, de façon générale, à participer... Puis
18 TransÉnergie aussi, parce que les grandes
19 installations du Transporteur, c'est des
20 installations très haute tension, qui sont
21 évidemment... pas besoin de vous faire un dessin,
22 là, que c'est... tout ce qui se passe là peut être
23 mortel, là, si... si vous aviez assisté au dossier
24 des PK, là, on avait amené un petit film pour
25 présenter c'était quoi une projection d'un

1 disjoncteur PK qui explose. On peut comprendre que
2 la sécurité de notre personnel, la mise en place de
3 ZAL, des zones d'accès limité dans ces zones-là,
4 etc., c'est des éléments qui, pour nous, sont
5 fondamentaux dans la gestion au quotidien.

6 Alors dire qu'on veut savoir si les gens
7 sont en sécurité près de nos installations, ça je
8 peux vous... j'ai aucun problème à vous dire que
9 c'est notre préoccupation de tous les jours à
10 TransÉnergie, de s'assurer que nos employés et que
11 le public autour de nos installations sont en
12 pleine sécurité. Puis c'est pas un balisage avec
13 nos voisins qui va nous aider là-dessus.

14 En ce qui concerne l'enga... la
15 recommandation 4 pour « First Quartile », bien
16 évidemment c'est de produire la... la réponse à ça,
17 c'est de produire seulement la... on avait produit
18 le total parce qu'on pensait que ça donnait une
19 meilleure information par rapport à ce qui était
20 présent dans le passé. Mais si c'est... si on en
21 vient à... la Régie en venait à nous diriger vers
22 la production de la ligne « investissement »
23 seulement, bien on le fera, là. Moi, j'ai pas de
24 souci avec ça. Puis l'engagement 5 c'était pas de
25 fournir l'information, c'était « le cas échéant »,

1 c'était de nous expliquer et le cas échéant,
2 expliquer pourquoi puis fournir. Alors on a
3 expliqué pourquoi on ne voulait pas le fournir,
4 puis voilà. Ça fait que le cas échéant, on ne l'a
5 pas déposé parce que c'était le libellé même de
6 l'engagement.

7 (12 h 06)

8 Maintenant, en ce qui concerne la
9 recommandation 6A qui est le taux d'IF en
10 pourcentage là, depuis deux mille treize (2013),
11 avec un balisage de l'ACÉ. Puis on recommande de
12 donner un mandat à des ressources externes.

13 Alors, Hydro-Québec, TransÉnergie est le
14 mieux placé pour travailler là-dessus. Ce n'est
15 pas... Si je le mets dans le déploiement... Puis
16 vous avez des propos des témoins du Transporteur
17 puis toute la démarche. Vous connaissez là, les
18 engagements qu'on a pris à l'égard de cet
19 indicateur-là qui va être à développer.

20 Alors, c'est Hydro-Québec, TransÉnergie,
21 qui est le mieux placé pour développer cet
22 indicateur-là, c'est sûr, pour pas qu'on arrive aux
23 mêmes problèmes qu'on a vécus dans le passé. Puis
24 faire appel à des ressources externes là...

25 On fait appel à des ressources externes

1 quand on a des besoins particuliers, mais ce cas-
2 ci, quand c'est directement... ça concerne nos
3 équipements, quand le temps nous est compté avant
4 le prochain MRI pour essayer de développer quelque
5 chose qui va être comparable puis qui va nous
6 permettre de participer dans les balisages de
7 l'ACÉ, le temps nous est compté. Alors, les mieux
8 placés pour rencontrer l'objectif qui est de
9 développer ce taux d'indisponibilités-là ou de
10 disponibilités-là, c'est à TransÉnergie de le
11 faire.

12 On s'est employé... vous avez les
13 engagements des gens à le faire. Puis si des
14 ressources externes sont requises, bien, les
15 équipes de TransÉnergie vont faire appel à ces
16 services-là. Alors, c'est... Je peux vous dire que
17 ça, on n'a pas besoin de se faire ordonner ça, on
18 le sait très bien.

19 Maintenant, la recommandation 7 qui
20 concerne les périodes d'attente dans les IF. Alors,
21 je vous rappelle notre position à cet égard-là,
22 c'est que les délais, c'est imbriqué directement
23 avec notre stratégie de priorisation.

24 Vous avez entendu, alors il y a des
25 équipements qui peuvent, dans certains cas, être

1 indisponibles. Et cet actif-là qui est
2 indisponible, c'est son état d'indisponibilité.

3 Alors, si on se met à, dans cet
4 échantillon-là, à extraire des éléments
5 d'indisponibilités, là, on se met à mal, peut-être,
6 dans notre comparabilité, avec les indicateurs de
7 l'ACÉ.

8 Est-ce qu'on prend des grands éléments
9 d'indisponibilités? La réponse, c'est oui. Les
10 actifs sont indisponibles? Oui, mais si nous-mêmes,
11 dans notre échantillon pour la confection de
12 l'indicateur, on se place des contraintes qui ne
13 nous rendent plus comparables avec ce qui est dans
14 l'ACÉ. Je vous soumetts que ce n'est pas la façon de
15 faire.

16 Je pense qu'il faut laisser les gens de
17 Transénergie travailler et quand on est face à une
18 situation où les délais... Encore une fois, ça doit
19 bien fonctionner notre stratégie de priorisation,
20 tous nos indicateurs de ressentis de clients sont
21 bons. Alors, il y a une stratégie de priorisation
22 qui est en place.

23 On voit que, même si derrière, même sous
24 l'eau, on voit qu'il y a des difficultés, mais au-
25 dessus de l'eau, on voit que les gens... On livre

1 la marchandise à nos clients. Alors, dans ces
2 circonstances-là, toute notre priorisation est
3 quand même bien faite.

4 Alors, de retirer... la seule chose... De
5 retirer, de factoriser les périodes, ce que ça
6 pourrait nous emmener, c'est d'être moins
7 comparables avec nos pairs et ça, je pense qu'on y
8 perdrait tous. Je vous soumets ça, humblement.

9 Maintenant, c'est la recommandation 8 sur
10 le résultat zéro là. Alors, rappelons-nous que sur
11 ce commentaire-là, au-delà de tout ce qu'on a mis
12 dans la plaidoirie écrite là, l'impact IFD a été
13 développé, à la demande de la Régie, mais pas
14 spécifiquement pour le mécanisme de traitement des
15 écarts de rendement.

16 Donc, il n'est pas approprié de... On vous
17 soumet qu'il n'est pas approprié de pénaliser
18 TransÉnergie sur la performance à développer
19 l'indicateur parce que c'est ça qu'on souhaite
20 faire

21 Au contraire, le travail, tout le travail
22 qu'on a fait, nous emmène à des difficultés. Alors,
23 pourquoi? Comment on peut en venir à penser qu'on
24 va sanctionner le Transporteur parce qu'il n'a pas
25 réussi à développer un indicateur ou qui donne des

1 résultats qui sont aberrants?

2 C'est ça qui est aberrant, de penser qu'on
3 va sanctionner parce qu'on n'a pas réussi à, notre
4 déficit de performance, à développer un indicateur
5 qui se tient. Bien, oui, mais que voulez-vous?
6 C'est comme ça, c'est ça les résultats qu'il a
7 donnés.

8 Alors, dans ces circonstances-là, le
9 préférable, pour nous, c'est encore une fois, de
10 travailler sur les choses qui le sont, elles. De
11 nous donner le temps de faire le travail, de ne pas
12 nous sanctionner sur des performances à développer
13 des indicateurs et de regarder les propositions
14 qu'on vous a faites à leur mérite.

15 On a quelques propositions qu'on vous a
16 faites, qui ne sont peut-être pas parfaites, mais
17 qui ont, au moins, le mérite de vous permettre
18 d'examiner notre performance à l'égard
19 d'indicateurs qui ne sont peut-être pas parfaits
20 pour un premier MRI, mais qui s'en vont dans la
21 bonne direction.

22 (12 h11)

23 Et ça, je pense qu'on peut considérer
24 certainement ça que vous avez devant vous un
25 Transporteur performant qui souhaite performer, qui

1 souhaite évidemment être au diapason de la Régie
2 pour la mise en place de la réglementation
3 incitative, mais de là à nous pénaliser, parce
4 qu'un indicateur que vous nous avez demandé de
5 développer pour des fins autres que le MTÉR ne
6 donnent pas les résultats escomptés, parce qu'il
7 n'est pas stable, on trouve que c'est un petit peu
8 extrême, si vous me permettez l'expression.

9 Au niveau de la courbe de sollicitation.
10 C'est la recommandation 9. Ce que j'ajouterais à
11 cet égard-là, si vous me permettez, je pense que le
12 suivi de cette courbe-là c'est l'incarnation de
13 notre désir de bien faire dans le sens qu'on se
14 présente, je me rappelle très bien de, monsieur
15 Tessier, qui vous donnait tous ses défis
16 opérationnels, puis tout ça. C'est la mise en place
17 du CGAT etc.

18 Alors, c'était tous les défis opérationnels
19 qui étaient ceux du Transporteur, puis pour
20 l'illustrer, il avait donné la courbe. Et ça, c'est
21 devenu par la suite un suivi de la Régie qui a
22 percolé depuis ce moment-là jusqu'à aujourd'hui,
23 puis qui finalement, cette illustration-là est
24 devenue un suivi pour essayer de déterminer quelles
25 sont les marges opérationnelles du Transporteur. On

1 le voit. Et cette année, bien là, quand on a un
2 suivi de cette nature-là qui prend une certaine
3 ampleur à partir duquel, pour nous, ce n'est pas
4 correspondant à notre réalité en opération en tant
5 que Transporteur, bien, on vous a amené quelqu'un
6 pour vous dire : « Écoutez, cette courbe-là, elle
7 ne donne pas un bon résultat. Elle ne nous donne
8 pas pour nous ce que vous recherchez. Elle sert à
9 des fins tout à fait autres. Elle a des limites. ».

10 Alors, on avait deux choix. Continuer dans
11 le temps avec un suivi qui était complètement
12 désincarné ou vous montrer les limites, puis peut-
13 être travailler sur nos trois grands indicateurs de
14 résultat du MGA. C'est eux qui vont nous donner
15 véritablement est-ce que le Transporteur est plus
16 performant par rapport à l'utilisation de ses
17 budgets dans le déploiement de son modèle de
18 gestion des actifs.

19 C'est ça, parce que la Régie c'est une
20 business d'indicateurs. Une business de suivis.
21 Mais celui-là ne vous donne pas ce qu'on recherche,
22 c'est-à-dire l'identification des marges
23 disponibles.

24 Alors, c'est pour cela. Ce que je voulais
25 vous dire donc, c'est d'une bonne intention, on en

1 arrive avec un suivi qui, aujourd'hui, ne nous
2 donne pas... Alors, c'est pour ça qu'on vous a
3 amené, monsieur Roy. Pas pour mettre tout le monde
4 en boîte ou tout ça, mais vous faire la
5 démonstration que finalement, d'une bonne
6 intention, on en arrive aujourd'hui avec un outil
7 qu'on pense qu'il ne va pas donner un bon signal à
8 la Régie.

9 Un petit mot sur Aqueduc. Encore une fois,
10 je trouve encore les propos de mes collègue d'hier
11 et d'aujourd'hui, des intervenants, à ce sujet-là,
12 un peu extrêmes. Il y a une phase d'effervescence à
13 un certain moment donné au Québec. Il y a des
14 décret gouvernementaux, puis on se présente à la
15 Régie, puis etc. Il y a des demandes.

16 Ça fait que là, est-ce qu'on peut reprocher
17 deux ans plus tard au Transporteur d'avoir été en
18 écho avec les demandes de son client? La réponse
19 c'est non, parce qu'on doit agir dans ces
20 circonstances-là pour être capables d'accueillir
21 les demandes de nos clients. Dans ce cas-ci de la
22 charge locale. Alors, ça c'est 1.

23 Maintenant, quand on regarde à terme. Est-
24 ce qu'il y a des charges? Vous avez le tableau qui
25 vous a été présenté par, monsieur Talbot, puis

1 monsieur Picard. Est-ce qu'à terme il y a des
2 charges? Est-ce que la demande semble se présenter
3 à terme? Oui. Ça semble être le cas, parce que
4 cette effervescence-là qui était présente il y a
5 quelques années semble... À voir les « bulles », il
6 y en a un petit moins. C'est un petit peu moins
7 effervescent.

8 Alors, les bulles semblent se stabiliser,
9 mais le Transporteur, lui, on déploie des actifs.
10 Alors, à partir de ce moment-là, on voit qu'il y a
11 une réflexion derrière aussi tout le travail que le
12 Transporteur fait lorsqu'il met en place des
13 nouveaux équipements, parce qu'on le voit et c'est
14 ça toute l'utilité des travaux de l'approche du
15 Transporteur. C'est de prendre une demande, de
16 l'analyser, puis la voir dans son contexte. Puis on
17 voit que cet actif-là va être utile. Va être utile
18 à terme pour combler la croissance de la demande
19 attendue, mais aussi utile pour toute la gestion de
20 la zone qui va être en conversion dans les années à
21 venir.

22 Puis aussi avec les tableaux, avec les
23 animations qui étaient faites, on voit que dans la
24 zone, les autres postes étaient en dépassement de
25 la capacité limite de transformation. Capacité

1 locale de transformation. Alors, dans ces
2 circonstances-là, je vous dirais encore une fois
3 que le projet était peut-être issu d'une
4 effervescence, mais on voit qu'il est très
5 clairement utile à l'exploitation du réseau. Il va
6 bénéficier à la clientèle qui est raccordée dans
7 cette zone-là et aussi que la neutralité tarifaire
8 va être tout à fait acquise.

9 (12 h 16)

10 Sur la recommandation 21A, on vous soumet
11 que Hydro-Québec TransÉnergie, ça, c'est vraiment
12 le... et ça aussi, c'est un suivi qui nous apparaît
13 particulier, c'est... Dans un processus... Bon.
14 vous avez entendu les discussions, la troncature,
15 et caetera, puis qu'on a appelé quelqu'un pour voir
16 quelle était la troncature, puis on n'a pas réussi
17 à trouver ça.

18 Alors, c'est sûr que dans un processus à
19 l'interne, on va... comme mettons une mise à jour
20 de loi, on va avoir notre table des modifications
21 puis on va voir à chaque année comment la loi a
22 évolué, quel article a été changé, et caetera, puis
23 on a l'historique sous notre article.

24 Alors, ça, c'est un travail que l'éditeur
25 national fait là. L'éditeur national, il fait ça,

1 c'est son travail de gestion de suivre les mises à
2 jour des lois puis de nous rendre un texte de loi
3 refondu qui va avoir toutes les... Ça, c'est son
4 travail de gestion à lui.

5 Alors, le travail de gestion du
6 Transporteur, avec toute la rigueur qu'on a mis
7 avec les ressources en contrôle, ça va être de
8 documenté dorénavant tous ces changements-là. Mais,
9 ça, c'est de la gestion interne. Ça nous appartient
10 à nous. Les suivis qu'on va faire à la Régie
11 pertinents pour vous, pour la fin de la
12 détermination du taux de pertes applicable au
13 réseau pour nos clients. Ça va être de vous
14 déterminer dans le rapport annuel le taux de pertes
15 précis de l'année en cause puis selon le cas, avec
16 l'application de l'estimateur d'état, de vous
17 donner les ajustements qu'on aura faits pour
18 pouvoir en arriver à ce taux-là qui est raisonnable
19 et qui va être le taux de l'année.

20 Alors, de suivre les méthodes de gestion
21 qui vont être mises en place pour arriver à ce
22 résultat-là, on vous soumet que c'est abusif. C'est
23 pas dans le mandat de la Régie, je vous dis ça en
24 toute gentillesse, affection, c'est pas dans le
25 mandat de la Régie de suivre notre gestion au

1 quotidien. C'est à nous de le faire.

2 Et là maintenant, vous avez la
3 démonstration par les témoignages des gens de
4 TransÉnergie que ce travail-là va se faire. Alors,
5 dans ces circonstances-là, on vous soumet que c'est
6 un suivi qui n'est pas requis.

7 Permettez-moi une petite pause deux
8 secondes. Deux petits mots, un en suivi de ce que
9 je vous amenais sur les suivis liés à la gestion.
10 Je vous dirais aussi que l'esprit d'un MRI devrait
11 nous amener vers une... pas une limitation, mais à
12 un moment donné il va falloir, je ne le sais pas,
13 je vous le soumets là. Le Transporteur est dans un
14 mode de réflexion de se contraindre sur des suivis
15 ou de vous offrir des suivis qui sont vraiment
16 arrimés à qu'est-ce que juridictionnellement
17 parlant la Régie va se prononcer dans l'année.

18 C'est sûr que, ça, c'est lié un petit peu à
19 l'allégement au début, puis vous nous avez dit
20 « bien, on a lu votre décision. » Il y a des
21 affaires qu'on suit quand même là. Alors, on s'est
22 redressé, on vous a donné un complément puis vous
23 allez nous revenir.

24 Mais, on comprend que la Régie a besoin de
25 suivis, c'est tout à fait nécessaire. Mais, est-ce

1 qu'on doit calibrer, on doit les calibrer ces
2 suivis-là pour s'assurer que, nous, on n'est pas,
3 comment je voulais dire, que monsieur Verret et
4 moi-même on ne devienne pas une « business » de
5 suivis. C'est pas notre objectif.

6 Notre objectif, ce qu'on veut, c'est d'être
7 présent ici, de vous offrir l'information, d'être
8 en mesure de vous offrir toute l'information qui
9 est requise pour les fins de déploiement de notre
10 MRI. Surtout cette année, c'est incroyable on va en
11 avoir déjà cinquante pour cent (50 %) de fait de
12 notre premier MRI. Alors, c'est... c'est quand
13 même...

14 Puis on est encore en train de se rattraper
15 puis de se donner des idées sur des suivis. Je vous
16 dis, je pense que collectivement on a un travail à
17 faire là pour s'assurer que quand on se présente
18 devant vous, on va travailler sur des enjeux, on va
19 travailler sur des aspects, mais de se rajouter
20 année après année des suivis, jusqu'à un certain
21 moment donné, je ne sais pas jusqu'à quel point on
22 se dessert.

23 Maintenant, dernier petit point que j'avais
24 omis, je pense que c'était mon... sur les propos
25 liés aux seuils et cibles de ce matin. Si ma langue

1 a fourchu là, je ne me suis pas lu puis je ne
2 demanderai pas à monsieur Claude de me relire là,
3 mais...

4 Mais, pour nous, la position de mon client,
5 c'est la suivante, c'est : que selon nous, ce qui a
6 été proposé par l'AHQ-ARQ ne semble pas cohérent
7 avec la décision selon notre lecture. Alors, c'est
8 notre position. On s'en remet à vous, mais c'était
9 pas de dire qu'on était contre puis tout ça là.

10 Nous autres, selon nous, ça ne semble pas
11 cohérent, mais encore une fois, c'est des exercices
12 qu'on fait un petit peu rapidement.

13 (12 h 22)

14 Alors, sur ce j'aurais complété, à moins
15 que vous ayez quelque chose à me demander encore,
16 l'un de vous trois. Mais, en ce qui me concerne, ce
17 serait complet. Si ce n'est, encore une fois cette
18 année, de vous remercier de cette tribune. On y
19 participe avec beaucoup de professionnalisme. Je
20 remercie mes collègues. J'avais dit « fine lame »
21 au début de la semaine. Alors, effectivement, ce
22 sont des fines lames. On connaît également les
23 efforts investis par les intervenants, mais les
24 nôtres ne sont pas moindres et puis on est toujours
25 des participants dynamiques à vos activités.

1 J'espère que vous serez en mesure de le constater.
2 Puis on vous remercie, encore une fois, de la
3 tribune. Merci de l'écoute et puis au plaisir de se
4 revoir.

5 Il y a peut-être un petit mot. Les tarifs
6 provisoires, on devrait vous déposer ça
7 aujourd'hui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah!

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Alors, vous devriez avoir ça. On n'avait pas
12 l'intention de vous faire de mention sur l'annexe 4
13 et l'annexe 5, voyons-les de façon prospective. Les
14 parties se parlent. Alors, nous travaillons sur le
15 « rate », entre guillemets, sur le chiffre. Et puis
16 en ce qui concerne les annexes 4 et 5, bien celles-
17 ci seront revues selon le cas, selon la décision
18 qui suivra dans le futur. On ne pensait pas faire
19 aucune mention de ça dans la demande. S'attacher
20 seulement à la composante financière, si vous
21 permettez, de la détermination du tarif.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Vous m'enlever un suivi.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Ah! Bon. Bien, c'est bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 J'ai vu... je vous ai vue bondir « il me semble,
5 j'ai oublié de quoi » là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 J'ai une petite question. Je veux juste...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Ah! Bon. Mes remerciements étaient trop tôt.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien, non, non. C'est... on les prend toujours.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je ne les referai pas. Si vous me permettez je ne
14 les referai pas.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Il n'y a pas de problème. Alors... mais non, j'ai
17 une question sur votre réplique, le bout, puis je
18 veux juste m'assurer : est-ce que j'ai bien,
19 compris que vous étiez d'accord ou si pas d'accord,
20 neutre, concernant la solution mitoyenne pour les
21 tableaux d'investissement ou j'ai mal compris?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ah! Non. Bien, écoutez, nous, de produire
24 l'investissement seul, il n'y a pas de souci là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Donc, si on enlève le montant total...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Il ne faut pas que...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... c'était pas une bonne...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, c'est ça. Là on avait donné le total parce
9 qu'on pensait que c'était plus parlant.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Mais, si vous voulez juste l'investissement, bien
14 tout à fait, l'année prochaine, il n'y a pas de
15 souci. Il n'y a pas de souci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais là, la demande de l'AHQ-ARQ, c'était dans les
18 prochains jours là, alors...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Bien, écoutez, là...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien, en fait, à venir.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 ... le dossier est complété, on ne voit pas qu'est-
25 ce que ça va apporter de plus à ce stade-ci, je

1 dois bien vous dire. Vous avez déjà les totaux, on
2 est capable de faire les suivis avec l'année
3 prochaine. Dans l'engagement 5, on a expliqué
4 pourquoi on ne voulait pas le fournir.

5 Je pense que, pour nous, c'est complet là,
6 le dossier est complet selon nous.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Mais, sur « le dossier est complet », ça, c'est mon
9 prochain suivi.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ah! Bon.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, j'ai quelques post-it, je m'excuse. Alors,
14 selon mon compte, les sujets qui sont en suspens
15 sont évidemment, bon, justement cette question du
16 tableau balisage, investissement. Est-ce qu'on...
17 est-ce qu'il y a ou pas ordonnance, on va y
18 réfléchir et on vous revient là-dessus. Il y a la
19 question de l'Aqueduc. On va attendre le document
20 de...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui. C'est en train de se structurer, tout à fait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... madame Paquette.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Tout à fait.

3 (12 h 24)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et donc il y aura probablement, ça aussi c'est en
6 suspens, il y aura probablement une période de
7 commentaires offerte.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Si vous me permettez, ça va être présenté sous
10 forme d'engagement en réponse à un de vos
11 questionnements. Ça fait que ça va être déposé.
12 Alors, les gens y auront accès. Ça va être complet.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et l'autre sujet, évidemment qui est en suspens,
15 bon, on l'a mentionné, c'est les écarts de
16 réception et de livraison.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui, c'est ça. Bien, ça, on va se revoir. Il y a
19 des discussions qui vont... Comme je vous disais,
20 il y avait à mettre en place un environnement de
21 sécurité où les parties pouvaient discuter
22 librement. En mon absence, c'est quelqu'un d'autre
23 qui... Parce que je suis ici, il y a quelqu'un
24 d'autre qui s'en occupe en ce moment. Alors, les
25 gens vont...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il n'y a pas de souci avec ça. La demande ou
3 pourquoi on vous demande de nous informer, soit
4 avant Noël, soit au retour des Fêtes, c'est parce
5 que...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui, pour la planification.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Pour la planification.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je vous comprends très bien.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parce que, effectivement, s'il y a des choses à
14 ajouter en janvier, bien, l'audience de février va
15 venir trop courte. Alors ça ira en avril. Je veux
16 juste qu'on soit conscient...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Est-ce que je peux vous offrir ma vigilance ainsi
19 que celle de monsieur Verret et de madame Salhi sur
20 ce sujet-là? On va vous tenir informé. On a déjà un
21 suivi à vous faire suite à la Phase 2 pour les taux
22 de pertes, comment sommes-nous à l'égard du
23 règlement...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Vous enlevez mes post-it un après l'autre.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Bien, les miens sont roses. Je ne sais pas si ça
3 vous a attendri. Mais bon, je fais des blagues.
4 Mais ce que je veux vous dire, c'est que là-dessus
5 on va vous le faire le suivi. Puis je peux vous le
6 faire maintenant. Si vous préférez, je vais vous le
7 faire sous forme écrite.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, je préférerais que ce soit dans le 4058
10 officiellement.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Parfait. Pas de problème.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Mais c'est juste pour vous rappeler, ne nous
15 oubliez pas...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Non. Je l'avais noté déjà.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... de nous informer.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui. C'est ça. Ça fait que, oui, comptez sur moi.
22 Mais je peux vous donner un scoop. On n'a pas
23 progressé vers une finalité mais on est très près
24 dans un des deux cas. Ça fait que ça progresse
25 bien. Mais vous aurez ça sous forme écrite. Puis,

1 oui, prenez notre engagement de vous revenir pour
2 que la planification de l'audience qui va suivre
3 pour sa suite pour les écarts de réception et de
4 livraison, qu'on vous revienne. Ça va suivre un
5 petit peu le tempo des échanges. Alors, je ne sais
6 pas où ils en sont maintenant, mais je vous reviens
7 dès que possible. Puis aujourd'hui, comme je vous
8 disais, on devrait vous déposer la requête pour les
9 tarifs provisoires.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, je ne sais pas ce que le calendrier... C'est
12 juste parce que vous savez, le calendrier
13 réglementaire, est ce qu'il est.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Je vous comprends.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors je vous remercie beaucoup tout le monde.
18 Merci de votre collaboration. Ça va mettre... On
19 n'entre pas en délibéré via certaines suspensions,
20 mais on vous indiquera à ce moment-là quand le
21 délibéré officiellement débute. Alors je vous
22 remercie beaucoup et puis je vous souhaite une
23 bonne journée.

24 AJOURNEMENT.

25

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14